

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:
Hôtel de Ville
BP 2205
06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Séance du 25 juin 2012

Effectif légal	Présents ou Représentés	Procurations + Absents
62	48	14

N° de la séance : 44

Objet de la délibération : Service
Environnement - Adoption de la stratégie
agricole de la CASA

<input checked="" type="checkbox"/> Original <input type="checkbox"/> Expédition certifiée conforme à l'original Pour le Président, Le Directeur Général des Services Laurent CARRIE

N° Enregistrement : CC.2012.088

Date de la convocation : Le 19/06/2012
Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en date du 04 JUL. 2012
de la réception s/Préfecture en date du 09 JUL. 2012
Pour le Président, Le Directeur Général des Services 
Laurent CARRIE

L'an deux mil douze et le 25 juin à 15h30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Maison des Associations - 288, Chemin de Saint Claude à Antibes en session ordinaire du mois de juin, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Député-Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

PRESENTS :

Jean LEONETTI, Alain GUMIEL, Jean-Pierre DERMIT, Christian BERKESSE, Michel ROSSI, José BERTAINA, Gérald LOMBARDO, Jean Pierre MAURIN, René BURON, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Eric MELE, Juliette GIOVANNINI, Françoise GIOANNI, Marguerite BLAZY, Suzanne TROTOBAS, Jean-Pierre MASCARELLI, Martine MARENCO, Patrick DULBECCO, Michel GASTALDI, Armand OBADIA, Patrice BEHIER, Marie BENASSAYAG, Michel RASTOUL, Jean-Paul ARNAUD, Cléa PUGNAIRE, Claude LANTERI, Roger CRESP, Jean-Philippe PREVOST, Ghislaine TOULEMONDE, Frédéric GARCIA, Marie-Antoinette LONVIS, Serge AMAR, Philippe MUSSI, Laurence CLAISSE, Christophe ETORE, Isabelle RAESER, Laurent COLLIN, Philippe BELLONE, Cécile DUMAS, Khéra BADAOU

REPRESENTES :

Alain ARZIARI par Jean-François ROBLES, Noël IACONO par Renaud LETITRE, Francis PERUGINI par Jacqueline BOUFFIER, Pierre GUGLIELMI par Houcine AYACHI, Gilles DUJARDIN par Edwige VERCNOCKE, André-Luc SEITHER par Alain BIGNONNEAU, Martine BONNEAU par Bouchra LASSOUED

PROCURATIONS :

Marc DAUNIS à Christophe ETORE, Jean-Pierre HENRY à Armand OBADIA, Simone TORRES-FORET DODELIN à Serge AMAR, Carine CURTET à Patrick DULBECCO, Sophie DESCHAIINTRES à Patrice BEHIER, Eric PAUGET à Khéra BADAOU

ABSENTS :

Richard CAMOU, Claude BERENGER, Joseph VALETTE, Jean-Bernard DUPERET-TOUMIEU, Guy GIRAUD, Thérèse DARTOIS, Anne-Marie DUMONT, Martine SAVALLI

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Khéra BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur RIBERO,

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) a confirmé, dès sa création, son engagement dans le soutien d'une agriculture de proximité en inscrivant des mesures en faveur des activités agricoles et pastorales dans ses différents documents stratégiques communautaires : le projet d'agglomération, la Charte de l'environnement et du développement durable et le Schéma de Cohérence Territoriale.

Elle reconnaît l'activité agricole de son territoire comme un enjeu majeur d'un point de vue économique, environnemental et social.

En effet, son rôle est primordial à de multiples niveaux :

- le maintien de filières de production caractéristiques de savoir-faire et de pratiques identitaires
- le maintien d'une qualité de vie, d'une gestion des paysages et de la biodiversité
- la prévention des risques naturels (inondation, incendie, érosion des sols)

Ce document stratégique agricole a pour objet de présenter les orientations choisies par les élus communautaires à travers la mise en œuvre d'un programme d'actions concrètes pour le soutien et le développement de l'agriculture sur le territoire de la CASA, élargi à 24 communes depuis le 1^{er} janvier 2012.

Ce programme élaboré en lien avec les communes membres, la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes et le Parc Naturel Régional Préalpes d'Azur, a fait l'objet d'une concertation avec les partenaires agricoles du département.

La stratégie agricole de la CASA s'articule donc autour de 3 axes, 10 orientations et 25 actions :

Axe 1 : Préserver le foncier agricole du territoire

Axe 2 : Développer le potentiel économique des exploitations agricoles de la CASA

Axe 3 : Développer et promouvoir une agriculture durable

Le plan d'actions sera évalué chaque année par un comité de pilotage composé d'élus de la CASA (commissions Aménagement/ Environnement/ Economie), représentants du monde agricole, associatifs et partenaires institutionnels engagés dans une politique agricole globale.

Ce programme d'actions se veut complémentaire avec les actions engagées dans le cadre des missions du syndicat mixte du PNR et de la politique agricole du département.

Il n'est pas figé et pourra être réajusté par des groupes de travail spécifiques avec les acteurs et partenaires concernés par les différentes thématiques. Il fera alors l'objet d'une nouvelle validation par le comité de pilotage.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter la stratégie agricole communautaire telle que présentée en annexe,
- d'approuver le programme d'actions à mettre en œuvre sur le territoire de la CASA,
- d'autoriser Monsieur le Vice-Président délégué à l'agro pastoralisme à faire des demandes de subvention auprès des différents organismes pour la mise en œuvre des actions,
- d'autoriser Monsieur le Vice-Président délégué à l'agro pastoralisme à signer tout document relatif à la mise en œuvre du programme d'actions, à diligenter les procédures administratives nécessaires et à signer tous les actes inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- d'adopter la stratégie agricole communautaire telle que présentée en annexe,
- d'approuver le programme d'actions à mettre en œuvre sur le territoire de la CASA,
- d'autoriser Monsieur le Vice-Président délégué à l'agro pastoralisme à faire des demandes de subvention auprès des différents organismes pour la mise en œuvre des actions,
- d'autoriser Monsieur le Vice-Président délégué à l'agro pastoralisme à signer tout document relatif à la mise en œuvre du programme d'actions, à diligenter les procédures administratives nécessaires et à signer tous les actes inhérents à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE
A ANTIBES LE 25 juin 2012
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Jean LEONETTI



Stratégie agricole CASA : programme d'actions 2012-2014



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
SOPHIA ANTIPOLIS

Sommaire

I. LE DIAGNOSTIC AGRICOLE DE LA CASA EN QUELQUES CHIFFRES	5
I.1. CONTEXTE TERRITORIAL : LA CASA, UN TERRITOIRE CONTRASTE ENTRE MER ET MONTAGNE	5
I.2. CONTEXTE AGRICOLE LOCAL : UNE AGRICULTURE ENCORE RELATIVEMENT DYNAMIQUE	6
A/ <i>Les agriculteurs sur le territoire de la CASA</i>	6
B/ <i>Des filières de production très diversifiées</i>	7
C/ <i>Des filières représentées par de petits îlots de production</i>	11
D/ <i>L'agriculture biologique sur la CASA</i>	13
E/ <i>L'agriculture dans les documents d'urbanisme</i>	14
F/ <i>Une agriculture essentielle à la gestion des espaces</i>	15
I.3. UN FORT POTENTIEL POUR LES CIRCUITS COURTS	17
I.4. STRUCTURATION DE LA PROFESSION AU NIVEAU LOCAL.....	18
A/ <i>Les syndicats agricoles</i>	18
B/ <i>Les groupements locaux</i>	18
C/ <i>Le monde coopératif</i>	18
I.5. EN RESUME	19
II. DU DIAGNOSTIC AUX ENJEUX AGRICOLES.....	20
II.1. D'UN POINT DE VUE ECONOMIQUE.....	20
II.2. D'UN POINT DE TERRITORIAL	20
II.3. D'UN POINT DE VUE SOCIAL.....	21
III. DES ENJEUX AU PROGRAMME D' ACTIONS	22
AXE 1 : PRESERVER LE FONCIER AGRICOLE DE LA CASA.....	24
AXE 2 : DEVELOPPER LE POTENTIEL ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE LA CASA	31
AXE 3 : DEVELOPPER ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE.....	38
RECAPITULATIF DES ACTIONS.....	46

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) a confirmé dès sa création, son engagement dans le soutien d'une agriculture de proximité en inscrivant des mesures en faveur des activités agricoles et pastorales dans ses différents documents stratégiques communautaires : le projet d'agglomération, la Charte de l'environnement et du développement durable et le Schéma de Cohérence Territoriale.

Elle reconnaît l'activité agricole de son territoire comme un enjeu majeur d'un point de vue économique, environnemental et social.

En effet, son rôle est primordial à de multiples niveaux :

- le maintien de filières de production caractéristiques, de savoir-faire et de pratiques identitaires
- le maintien d'une qualité de vie, d'une gestion des paysages et de la biodiversité
- la prévention des risques naturels (inondation, incendie, érosion des sols)

Ce soutien est plus que confirmé par plusieurs communes de la Communauté d'agglomération qui sont à l'initiative de nombreux projets agricoles : Le Marché de nos collines au Rouret et bientôt la Maison du Terroir, la Maison de la violette à Tournettes sur Loup, l'acquisition de terrains agricoles communaux pour des oliveraies, vignobles, vergers, truffières à Valbonne, Châteauneuf, Opio, Le Rouret, St Paul, la volonté d'installer des agriculteurs (Valbonne, Biot, Coursegoules, Roquestéron-Grasse,...), la future mise en place d'un chantier d'insertion en maraîchage bio à Bar sur Loup,...

Ce document stratégique agricole a pour objet de présenter les orientations choisies par les élus communautaires à travers la mise en œuvre d'un programme d'actions concrètes pour le soutien et le développement de l'agriculture sur le territoire de la CASA, élargi à 24 communes depuis le 1^{er} janvier 2012.

Il est important de rappeler qu'une des valeurs fondatrices de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est le principe de subsidiarité.

La CASA inscrit donc sa stratégie agricole dans le respect des identités des communes qui la composent, aux fins d'amplifier leurs projets et de leur apporter une valeur ajoutée partagée.

Les axes de travail proposés dans ce document stratégique agricole communautaire s'appuient sur :

- un diagnostic agricole de la CASA réalisé par la chambre d'agriculture des Alpes- Maritimes en 2004
- diverses études: stratégie foncière, SCOT, Projet d'agglomération, Charte de l'environnement et du développement durable, études du syndicat mixte du futur Parc Naturel Régional (PNR) Préalpes d'Azur
- les différentes rencontres avec les élus et techniciens des 24 communes de la CASA (problématiques et besoins identifiés) et la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes.

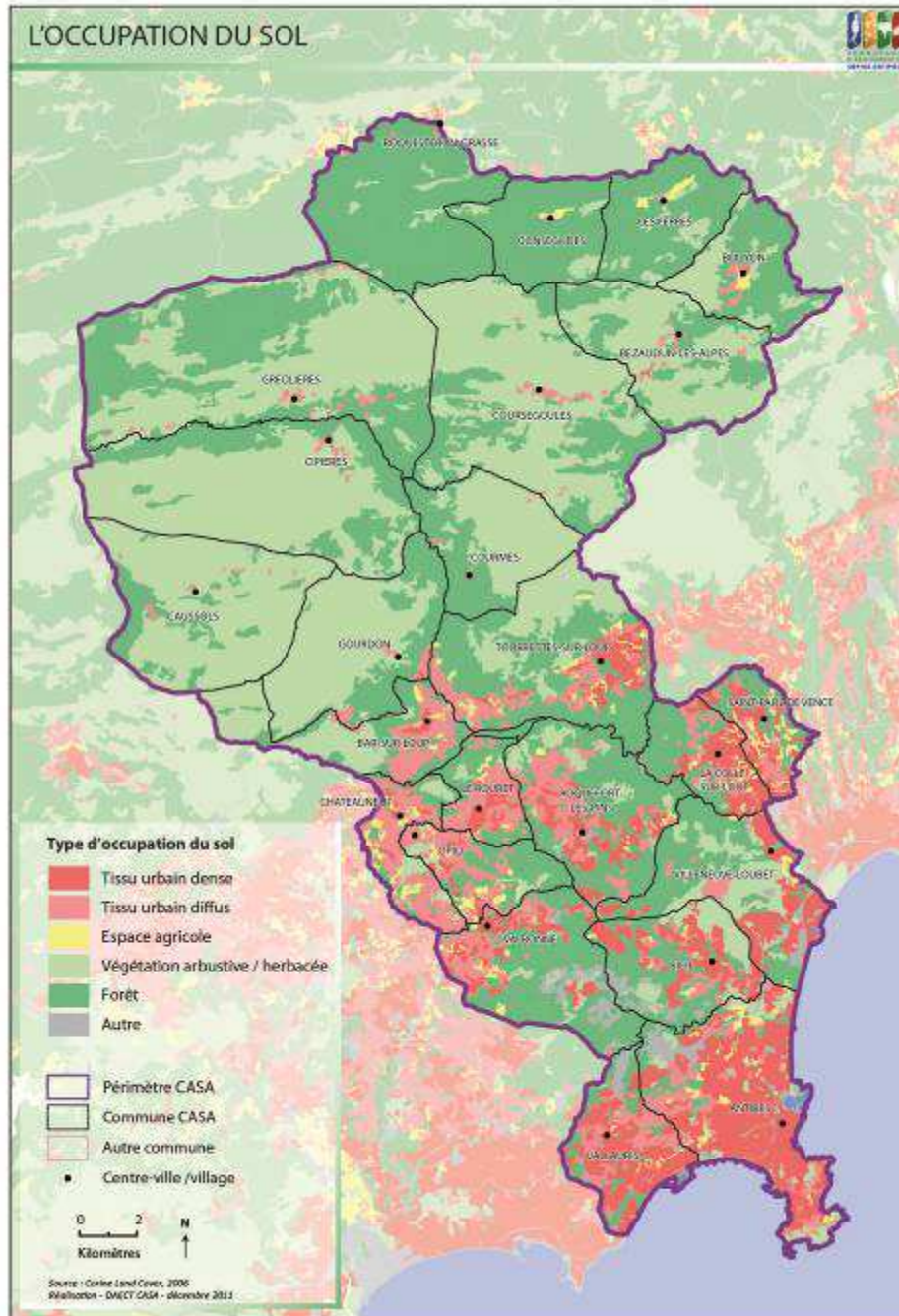
Ce document stratégique agricole a pour objet final de présenter un plan d'actions pluriannuelles qui sera évalué chaque année par un comité de pilotage composé d'élus de la CASA (commissions Aménagement/ Environnement/ Economie), représentants du monde agricole, associatifs et partenaires institutionnels engagés dans une politique agricole globale.

Ce programme d'actions se veut complémentaire avec les actions engagées dans le cadre des missions du syndicat mixte du PNR et de la politique agricole du département.

Il n'est pas figé et pourra être réajusté par des groupes de travail spécifiques avec les acteurs et partenaires concernés par les différentes thématiques. Il fera alors l'objet d'une nouvelle validation par le comité de pilotage.

I. LE DIAGNOSTIC AGRICOLE DE LA CASA EN QUELQUES CHIFFRES

I.1. Contexte territorial : la CASA, un territoire contrasté entre mer et montagne



Le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis avec ses 16 communes initiales regroupant plus de 175 000 habitants en 2011, a toujours été marqué par un dynamisme à la fois démographique et économique.

Sa position privilégiée entre mer et montagne lui confère des atouts exceptionnels qui en font un territoire particulièrement attractif.

Elle réunit des communes présentant un très fort contraste entre un littoral très urbain et densément bâti et des communes de montagne à l'identité rurale très forte.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, ce contraste est renforcé avec l'arrivée dans la CASA, du canton de Coursegoules soit 8 nouvelles communes rurales: Cipières, Gréolières, Coursegoules, Bézaudun-Les-Alpes, Bouyon, Les Ferres, Conségudes et Roquestéron-Grasse.

La CASA est donc aujourd'hui composée de **24 communes**, passant ainsi de 27 402 à 48 970 hectares soit une nette augmentation de sa superficie de 79%.

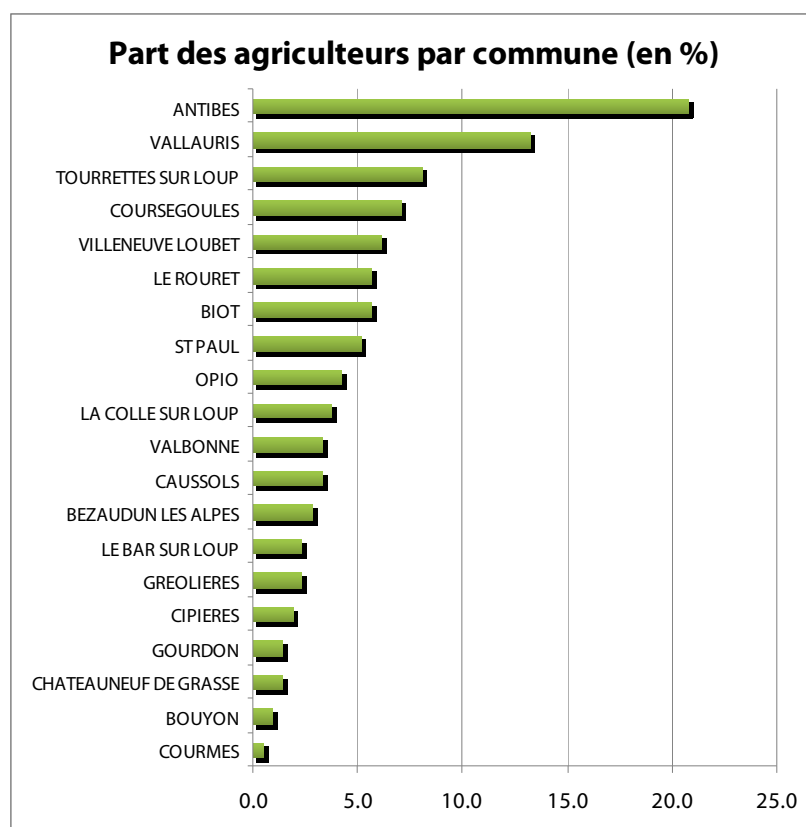
L'augmentation du nombre d'habitants est par contre très peu significative (2 181 habitants soit +1%) passant de 175 233 à **177 414 habitants**.

I.2. Contexte agricole local : une agriculture encore relativement dynamique

A/ Les agriculteurs sur le territoire de la CASA

(Source : données 2011, Chambre d'agriculture des AM)

Les 24 communes de la CASA regroupent aujourd'hui **212 exploitants agricoles à titre principal**. La Surface Agricole Utilisée (SAU) de la CASA est de **5 080 hectares** en 2010 (41 993 ha dans les AM) contre 11 075 hectares en 2000 (61 113 ha dans les AM) soit une diminution de 54% (source RGA 2000 - 2010).

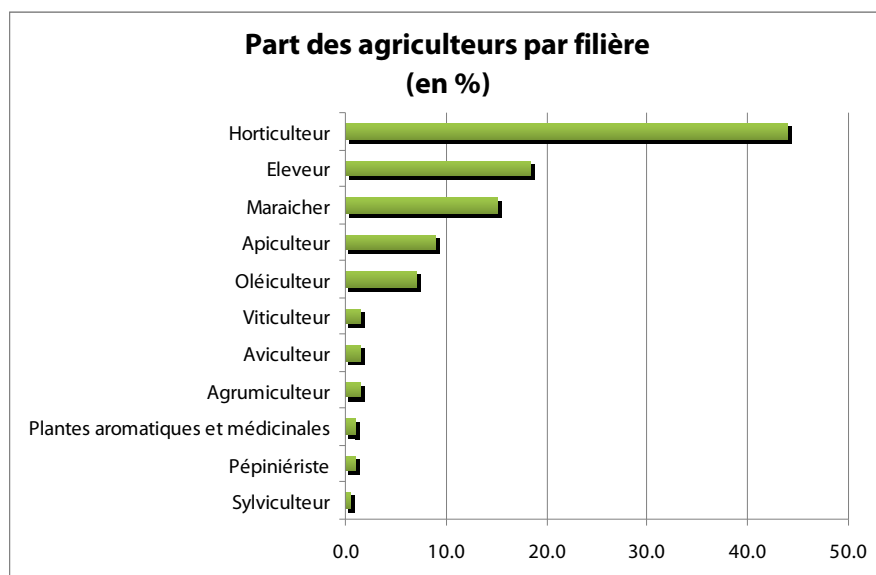


Malgré la forte pression foncière présente sur la frange littorale, les exploitations sont principalement localisées sur **Antibes Juan Les Pins et Vallauris qui regroupent à elles seules presque 35% des exploitants du territoire**.

La majorité des exploitants se situe dans le Moyen Pays : Tourrettes-sur-Loup, Villeneuve-Loubet, Le Rouret, Biot, St Paul, Opio qui accueillent près de 30% des agriculteurs du territoire.

Une commune du Haut Pays se démarque largement par son nombre important d'agriculteurs : Coursegoules.

B/ Des filières de production très diversifiées



▪ L'horticulture

L'agriculture de la CASA est fortement tournée vers l'horticulture (**près de 45% des agriculteurs du territoire sont horticulteurs**).

La filière horticole dominante sur la frange littorale bénéficie de la douceur climatique et de la proximité du marché.

L'horticulture est un secteur historique très diversifié à la fois sur le plan des productions (fleurs coupées, feuillage, plantes en pots, plantes à parfum) et sur le plan commercial (vente aux grossistes, sur les marchés locaux, vente directe sur l'exploitation).

Le relief contrasté du territoire et plus généralement des Alpes-Maritimes ne favorisent pas l'expansion des exploitations horticoles vers l'intérieur des terres. Confrontée à la pression foncière, la filière horticole a subi ces dernières décennies une diminution de 38% de ces surfaces (entre le RGA 1988 et RGA 2000).

Ce phénomène contraint les jeunes à se diriger vers d'autres secteurs de l'économie en raison du capital à investir trop important.

Les productions évoluent pour s'adapter à la demande des consommateurs qui s'intéressent à de nouvelles plantes et de nouveaux coloris et cet effet de mode demande une réactivité des producteurs.

La présence du Marché d'Intérêt National (MIN) Fleurs à Nice favorise l'exportation de la production horticole et reste un outil indispensable pour les professionnels du département.

Aujourd'hui, la concurrence de pays horticoles émergents est rude et la filière du département est en crise. Un plan de relance horticole est en marche depuis quelques années. Les objectifs sont la modernisation des exploitations et des outils de production afin de maintenir la compétitivité, de générer des apports réguliers sur le marché de vente et de fidéliser la clientèle.

- **L'élevage** (source : données 2012, CERPAM 06)

L'élevage est la deuxième activité représentative de la CASA. Cette prédominance s'explique par le nombre important de communes de montagne du Haut Pays, où le pastoralisme joue un rôle actif dans la gestion des grands espaces et le maintien des milieux ouverts.

Malgré la diminution du nombre d'exploitations, on constate un agrandissement des élevages en têtes de bétail avec une spécialisation en élevage ovin viande.

Une vingtaine d'éleveurs professionnels avec une production agricole est présente sur le territoire de la CASA :

14 éleveurs à dominance ovins, 2 plutôt bovins, 3 plutôt caprins et 1 plutôt équin, ce qui représente en cheptel environ 6 700 ovins, 70 bovins et 200 caprins.

Et une quinzaine d'autres sont recensés types centres équestres ou détenteurs d'animaux mais sans production agricole.

On peut compter 8 éleveurs ovins présents sur les communes voisines de la CASA et dont les troupeaux pâturent essentiellement sur le territoire de la CASA (notamment Caussols) soit près de 5 000 ovins.

Les plus grosses communes pastorales sont Caussols, Coursegoules, Gréolières, puis Cipières, Gourdon, Tourrettes-sur-Loup, Bézaudun-les-Alpes.

- **Le maraîchage**

Les terres fertiles se situent généralement dans les zones alluviales ou pieds de collines. Le développement de l'urbanisation a favorisé la disparition des zones (secteurs plats en général) les plus propices aux cultures maraîchères.

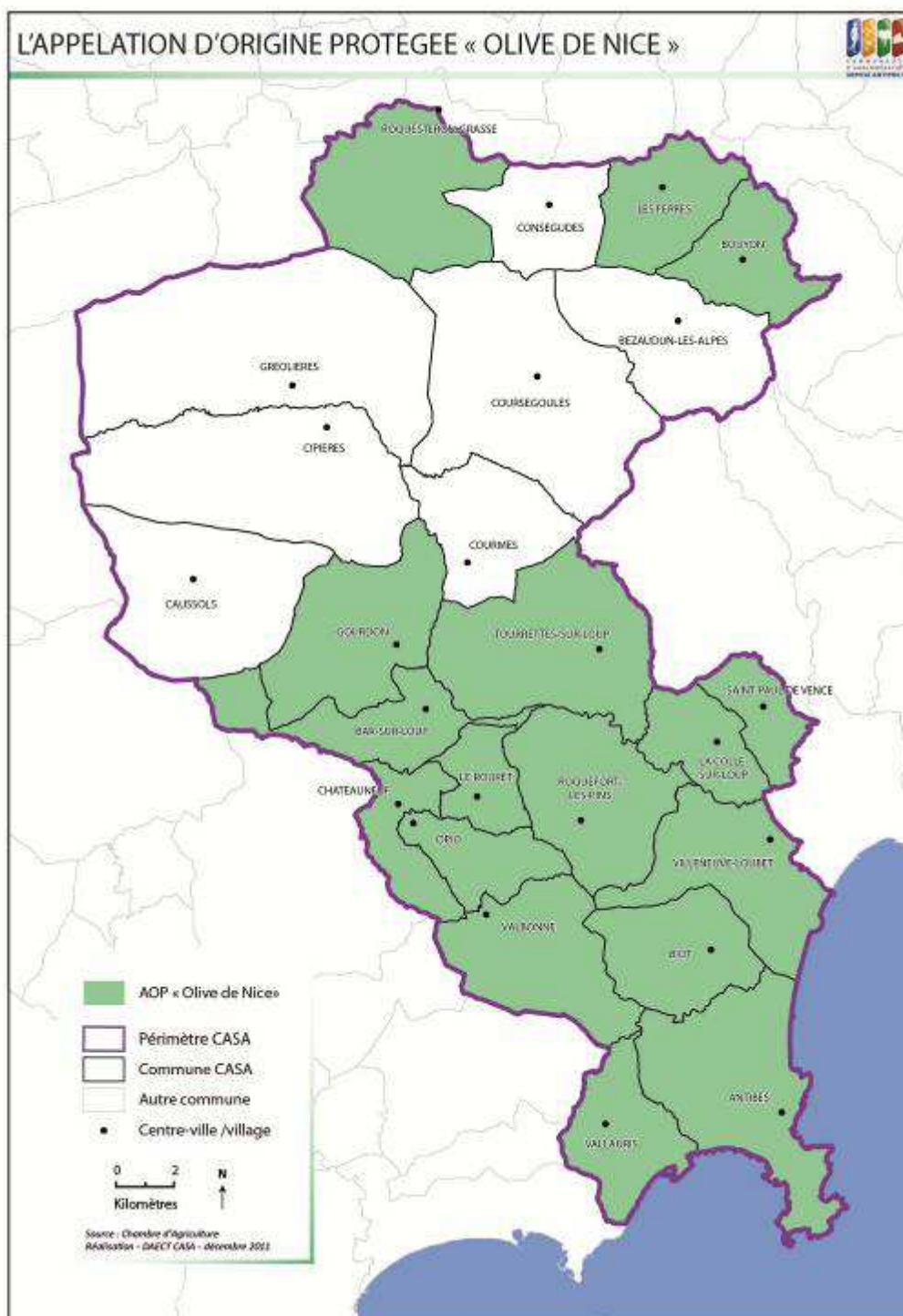
Aujourd'hui, le maraîchage est un secteur vraiment résiduel sur le territoire puisque les maraîchers ne représentent que **15% des agriculteurs de la CASA**, ce qui est particulièrement faible pour répondre à la forte demande de la population locale en produits locaux.

La filière maraîchère est réellement déficitaire sur le territoire de la CASA, d'autant que plusieurs communes ont pour projet la création de cuisines centrales pour la restauration collective scolaire. A ce titre, il serait nécessaire de mobiliser des terrains agricoles pour le développement de maraîchage qui permettrait d'assurer un approvisionnement local de ces cantines. Un débouché qui serait intéressant pour de nouveaux candidats à l'installation.

- **L'oléiculture**

Une grande partie du territoire de la Communauté d'agglomération est classée en Appellation d'Origine Protégée sur les 3 produits : huile, olives et pâte d'olive sur la variété Cailletier.

Le moulin d'Opio est un des plus gros moulin oléicole du département.



Le nombre d'oliviers est particulièrement conséquent à l'ouest du territoire comme le montre la carte ci-dessous. De manière générale, les exploitations professionnelles se situent sur les communes de Châteauneuf, Opio, Tourrettes-sur-Loup, Valbonne, Bar-sur-Loup, Le Rouret, Roquefort Les Pins.

Mais la filière oléicole est dominée par des non professionnels, généralement des passionnés. Une des problématiques présente aujourd'hui sur le territoire est un abandon de ces oliveraies par leurs propriétaires qui ne les entretiennent plus.



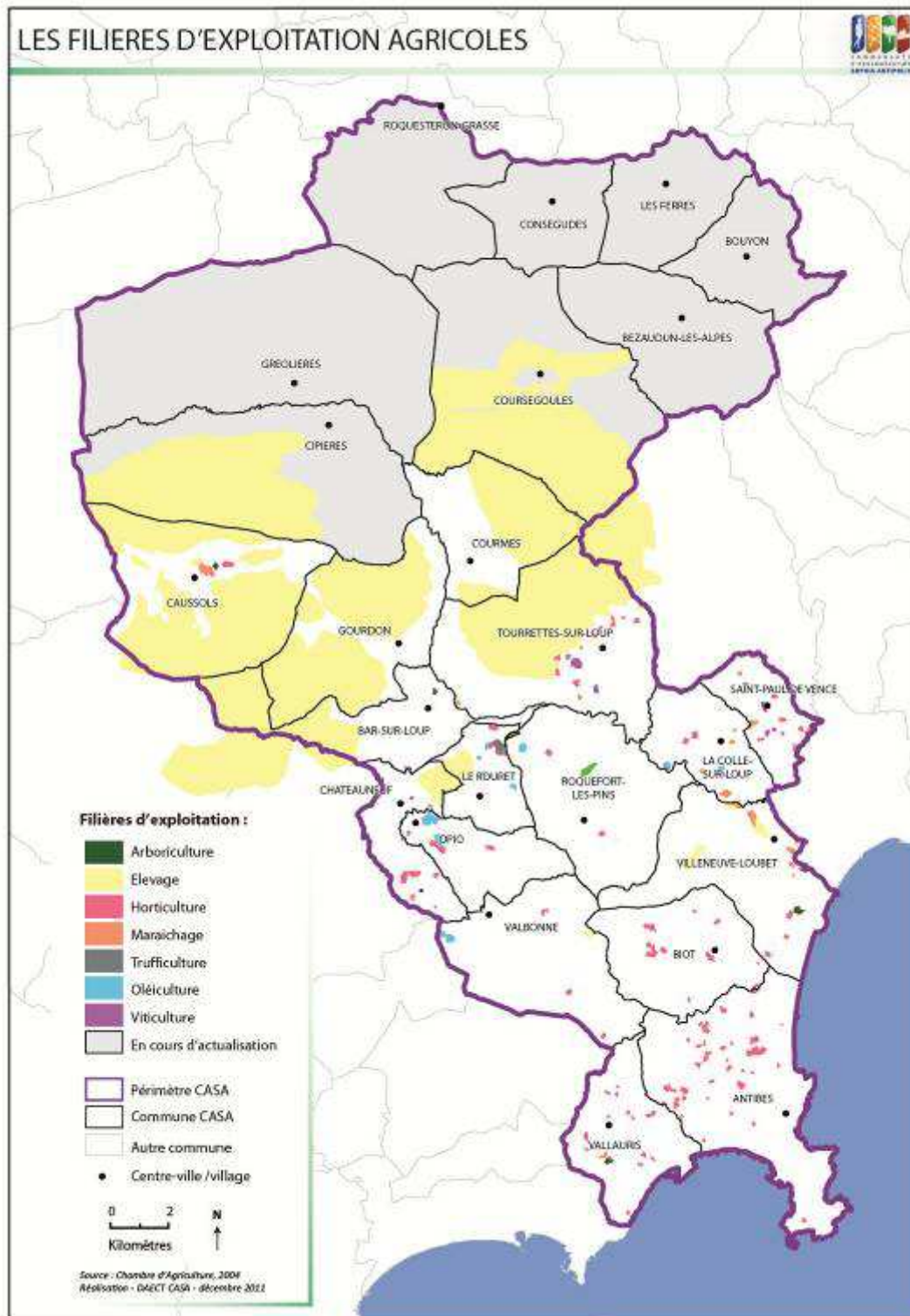
▪ **Les autres filières**

La trufficulture, l'agrumiculture et les plantes aromatiques et médicinales sont des cultures plus marginales sur le territoire de la CASA mais restent très identitaires.

C/ Des filières représentées par de petits îlots de production

Les données présentées ci-dessous sont en cours d'actualisation pour les 8 nouvelles communes de la CASA.

Le Haut Pays est caractérisé par des exploitations d'élevage (ovin, caprin, bovin, équin) et de grands espaces pastoraux et fourragers.



Le Moyen Pays présente une agriculture particulièrement diversifiée : maraîchage, oléiculture, trufficulture, viticulture, agrumiculture,...

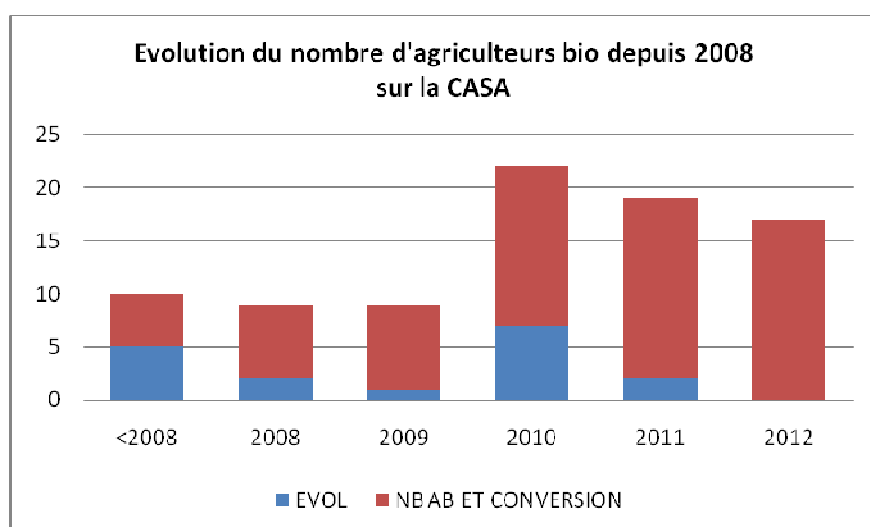
Le patrimoine oléicole est plus présent à l'ouest et le maraîchage à l'est.

Les exploitations sont de petites unités de production qui font généralement moins de 1 hectare.

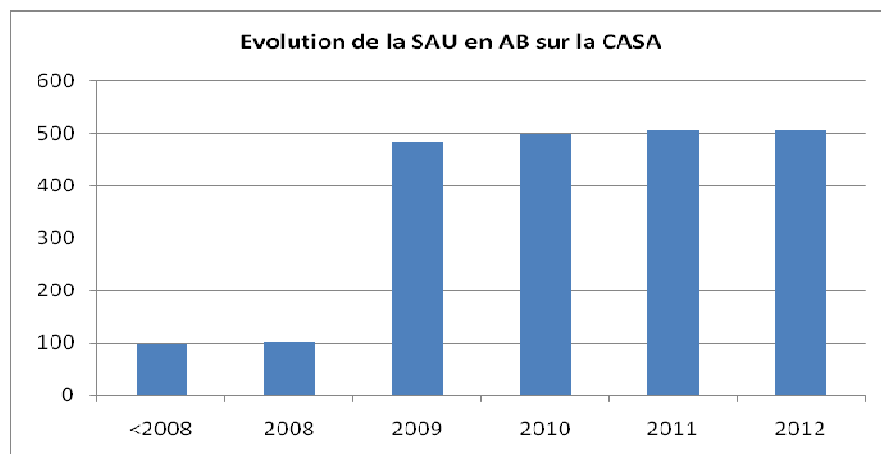
Les exploitations agricoles du littoral sont nettement à dominante horticole (fleurs coupées, feuillage, plantes en pots) et constituent de toutes petites unités d'environ 3 à 5 000 m².

D/ L'agriculture biologique sur la CASA (source : données 2012, Agribio 06)

En 2010, le département des Alpes-Maritimes est le 9^{ème} département bio de France en terme de SAU bio avec 4 406 ha en bio et en conversion sur 48 449 ha au total soit une SAU en bio de 9.1% (moyenne nationale : 3.09%). Le département compte 150 exploitations certifiées bio soit une augmentation de 47% par rapport à 2009.

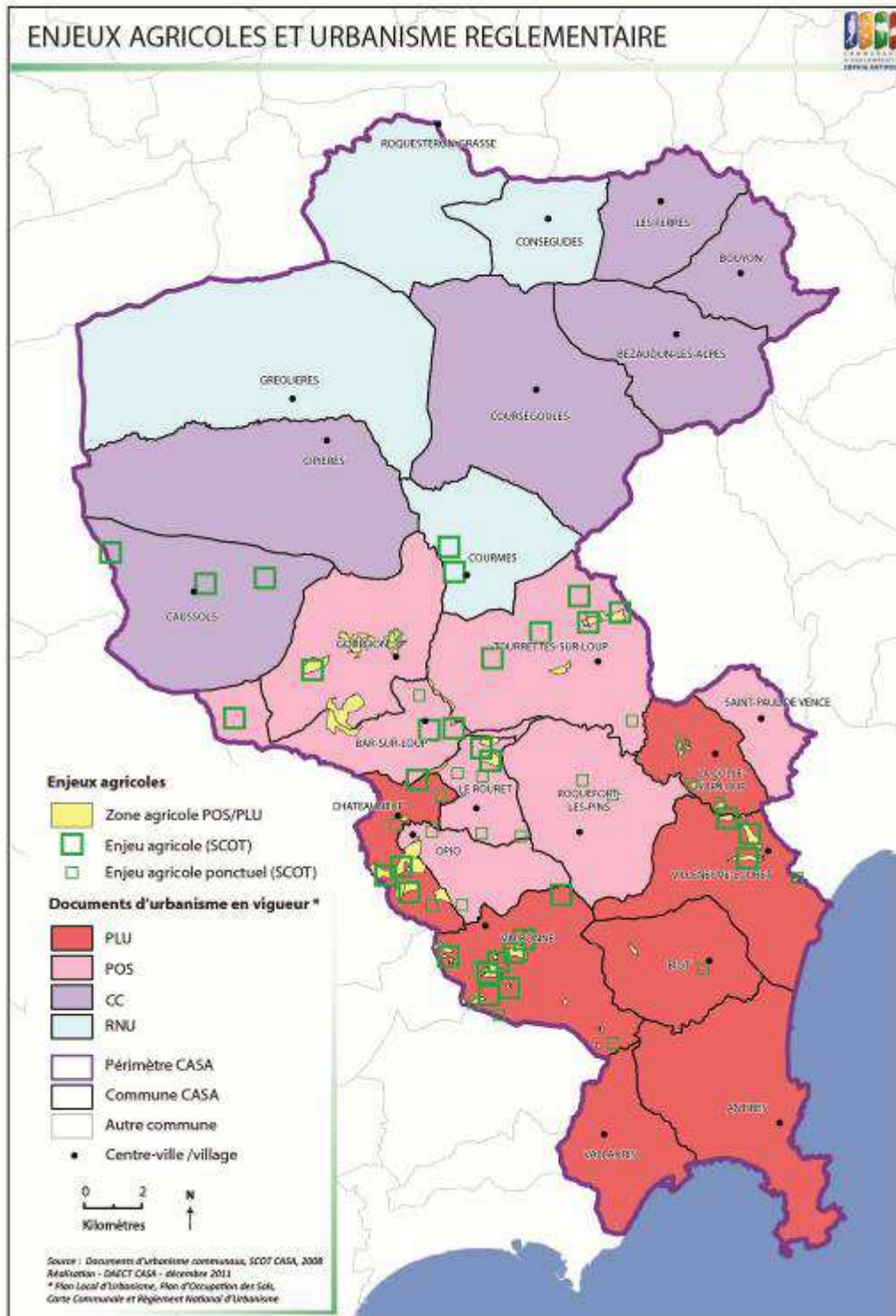


En 2012, la CASA compte 17 producteurs bio : 3 sont en plantes à parfum aromatiques et médicinales, 1 en viticulture, 6 en maraîchage (dont 1 spécialisé en plants), 1 en agrumiculture, 1 caprin, 1 ovin et 4 oléiculteurs. La Surface Agricole Utile en agriculture biologique est de 504.87 hectares sur le territoire de la CASA.



E/ L'agriculture dans les documents d'urbanisme

En faisant le parallèle entre la carte « Filières d'exploitation agricoles » ci-dessus et celle relative aux « enjeux agricoles et urbanisme complémentaire », il en ressort que la grande majorité des exploitations n'est pas classée en zone agricole dans les POS ou PLU en vigueur.



De nombreux enjeux agricoles ont été identifiés dans le SCOT :

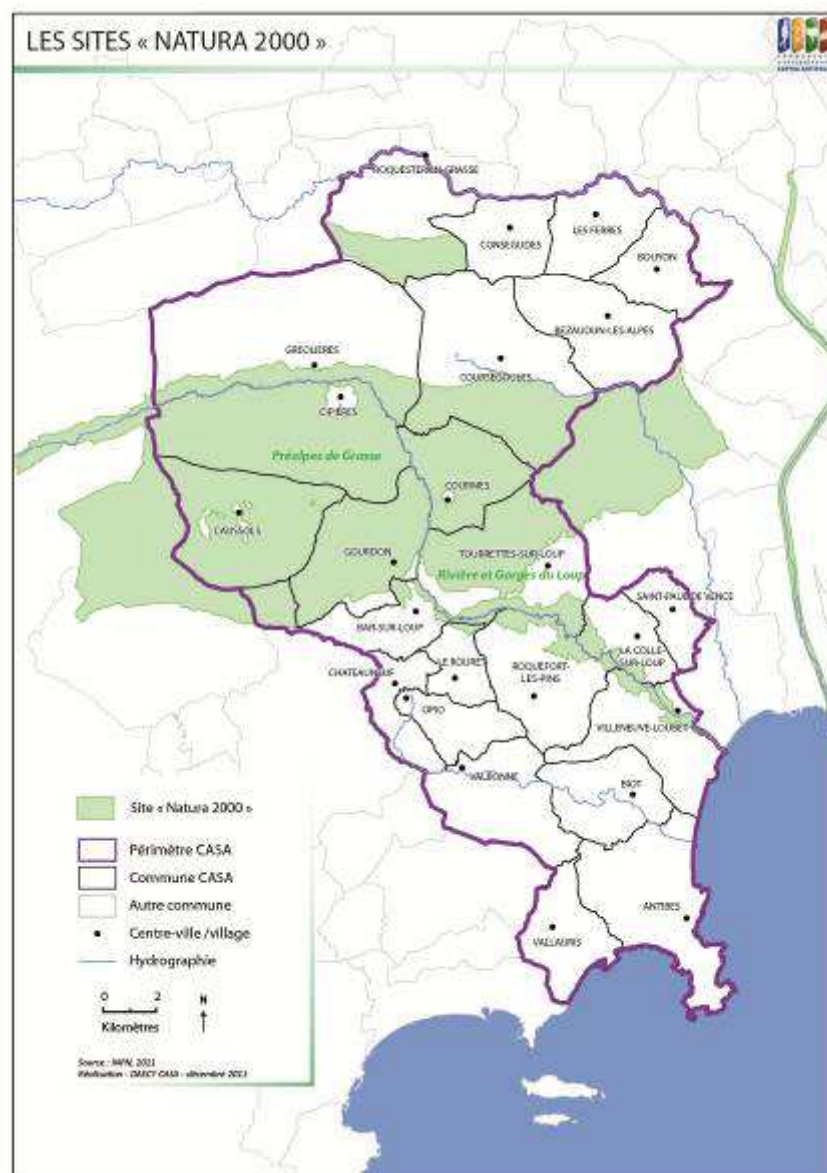
- 31 enjeux agricoles concernent « des espaces agricoles à conforter où les activités agricoles occupent des superficies significatives, d'un seul tenant ou disséminées ».
- Et 12 enjeux agricoles ponctuels ont été définis localisant « des espaces de dimension plus réduite présentant des enjeux en termes d'activités et de paysage (oliveraies,...) ».

Ces espaces identifiés dans le SCOT doivent être préservés dans les documents d'urbanisme et notamment dans les futurs PLU en cours d'élaboration dans de nombreuses communes de la CASA.

Le confortement des secteurs agricoles doit pérenniser les zones agricoles exploitées (aujourd'hui de faibles superficies) mais aussi des espaces agricoles potentiels.

F/ Une agriculture essentielle à la gestion des espaces

▪ Les Sites NATURA 2000



Le rôle de l'agriculture dans la protection des paysages et dans la préservation de l'environnement n'est plus à démontrer. L'activité agricole joue un rôle important dans la gestion des paysages et notamment au cœur des sites NATURA 2000 « Préalpes de Grasse » et « Rivière et Gorges du Loup », espaces reconnus remarquables au niveau européen.

13 communes de la CASA sont aujourd'hui concernées par ces sites. L'objectif du réseau NATURA 2000 est avant tout de concilier les activités humaines et la protection de l'environnement.

Pour chaque site NATURA 2000, est défini un Document d'Objectifs (DOCOB) qui présente un état des lieux, les objectifs de gestion du site et leurs modalités de mise en œuvre.

Ces dernières font l'objet de documents de contractualisation et notamment la mise en place de Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAET).

Le contractant, généralement éleveur, s'engage à maintenir les milieux ouverts par la pratique pastorale (pâturage des troupeaux) afin de préserver la biodiversité du milieu naturel.

- **Le Parc Naturel Régional Préalpes d'Azur**



13 communes de la CASA sont situées dans le périmètre du futur Parc Naturel Régional Préalpes d'Azur et 11 y ont adhéré. Les communes de la CASA représentent 33% de la surface du Parc.

L'objectif principal du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur est la dynamisation des activités locales basée sur la préservation et la mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et paysagers.

L'agriculture du territoire des Préalpes d'Azur est principalement caractérisée par l'élevage et l'activité pastorale et le maraîchage de montagne (pommes de terre, carottes et fruits rouges). L'agriculture a façonné les paysages mais joue encore un rôle économique plus que primordial. *« La préservation des activités agricoles est également une condition impérative pour la préservation de l'exceptionnelle biodiversité des Préalpes d'Azur qui repose sur la présence de milieux cultivés et pastoraux. »*

Dans le cadre de l'orientation stratégique 2 de la Charte du PNR : *« Exprimer le potentiel agricole, pastoral, et forestier des Préalpes d'Azur, au service de la biodiversité, du cadre de vie et d'une alimentation saine »*, des objectifs en faveur du maintien et du développement de l'agriculture ont été définis dans la Charte:

- Enrayer la régression de l'agriculture et du pastoralisme
- Tirer parti du bassin de consommation de la Côte d'Azur pour développer une agriculture de proximité
- Rechercher et valoriser l'exemplarité environnementale
- Développer une gestion forestière concertée valorisant le potentiel de la filière bois
- Préserver la vocation agricole des terres

La Communauté d'agglomération Sophia Antipolis, dans le cadre des actions qu'elle propose, travaillera en complémentarité et en coordination avec le syndicat mixte du PNR des Préalpes d'Azur.

I.3 Un fort potentiel pour les circuits courts

La vente en circuits courts constitue un axe de développement fort sur le territoire de la CASA comme en témoigne l'engouement des consommateurs pour les points de vente collectifs de producteurs qui sont au nombre de 2 sur la CASA : « Le Marché de nos collines » au Rouret et « La coopérative des Baous » en cours de création à Coursegoules.

Il existe également 3 autres points de vente sur les exploitations (regroupent des producteurs qui font du dépôt vente chez un agriculteur) à St Paul, Vallauris et Villeneuve-Loubet.

Sur la CASA, les AMAP (Association pour le maintien et l'Agriculture Paysanne) sont en pleine expansion : elles sont au nombre de 13 sur la CASA soit plus du tiers des AMAP du département. Ce qui représente 1600 consomm'acteurs soit 450 familles engagées.

Une AMAP est un partenariat entre un ou plusieurs agriculteurs et un groupe de consommateurs basé sur un système de distribution de « paniers » composés des produits de la ferme. C'est un contrat solidaire, basé sur un engagement financier des consommateurs, qui payent à l'avance une part de la production sur une période définie par le type de production et le lieu géographique.

Les AMAP sont pour le paysan, le maintien de l'activité agricole par la garantie de revenu et pour le consommateur, des aliments frais, de saison, souvent biologiques à un prix équitable pour les deux partenaires.

I.4 Structuration de la profession au niveau local

A/ Les syndicats agricoles

Les agriculteurs peuvent se regrouper en syndicats locaux, communaux ou intercommunaux eux-mêmes fédérés au niveau départemental. De nombreux syndicats sont présents sur le territoire de la CASA : syndicat des jeunes agriculteurs,....

B/ Les groupements locaux

Les Groupements de Développement Agricole (GDA) rassemblent les agriculteurs de toute filière autour d'un projet commun. Plusieurs GDA se partagent le territoire : le GDA du Pays de Grasse, le GDA d'Antibes Biot Vallauris, le GDA de Cagnes, le GDA des cantons de St-Auban et Coursegoules.

Les GDA sont des relais locaux de la Chambre d'agriculture.

Les GDA du Pays de Grasse et d'Antibes Biot Vallauris sont intégrés dans la démarche du Conseil de Développement de la CASA.

Ils sont à l'initiative de quelques projets agricoles sur le territoire :

- La coopérative « Le marché de nos collines » au Rouret
- La future Maison du Terroir également au Rouret
- La Maison de la violette à Tourrettes-sur-Loup

Ils sont également le relais naturel aux côtés des syndicats pour l'organisation des fêtes agricoles locales, très nombreuses sur tout le territoire.

C/ Le monde coopératif

▪ Les coopératives

Les coopératives regroupent au moins 7 agriculteurs sur un territoire identifié.

9 coopératives agissent sur une partie ou la totalité du territoire de la CASA.

Parmi celles-ci, 5 sont des coopératives de récolte et de commercialisation :

- Lainière
- La Rouret (Le Marché de nos collines)
- Vallauris (Nérolium)

4 sont des coopératives d'approvisionnement :

- Antibes
- Grasse
- Cagnes-sur-mer
- La Gaude
- Vence
- St-Cézaire

▪ Les Coopératives d'Utilisation de Matériel agricole (CUMA)

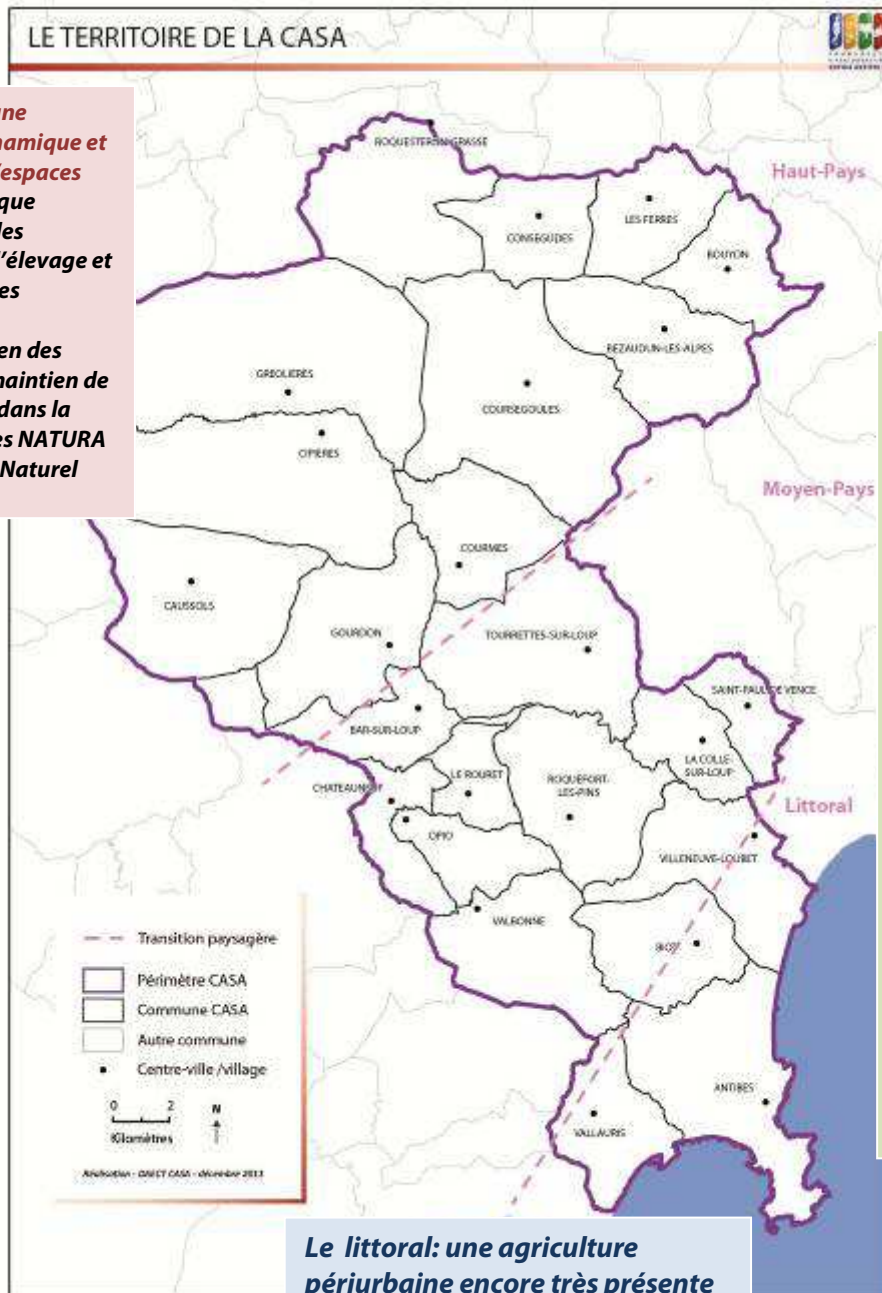
Elles permettent de mettre en commun le matériel agricole limitant les gros investissements et bénéficient d'aides publiques afin de favoriser la modernisation du matériel et des pratiques.

Pour créer une CUMA, il faut au minimum le regroupement de 4 agriculteurs.

2 CUMA sont présentes sur le territoire :

- La CUMA de Coursegoules dont l'action se concentre sur les récoltes, les moissons et le matériel de traitement
- La CUMA de Val de Cagnes dont l'action concerne la désinfection vapeur, les semis et la manutention de produits végétaux

I.5. En résumé...



Le Haut Pays: une agriculture dynamique et gestionnaire d'espaces
 - Rôle économique important par les exploitations d'élevage et grandes surfaces pastorales
 - Rôle d'entretien des espaces et de maintien de la biodiversité dans la gestion des sites NATURA 2000 et le Parc Naturel Régional

Le Moyen-Pays : une agriculture multifonctionnelle
 - Exploitations dynamiques et diversifiées
 - Maintien des activités traditionnelles et des savoir-faire identitaires
 - Espaces potentiels agricoles à identifier et valoriser
 - Fort potentiel de développement des circuits courts
 Haute qualité des produits (trufficulture, oléiculture, plantes à parfum, maraîchage)
 - Forte demande de la population locale en produits locaux et de qualité
 - Rôle environnemental fort (entretien des paysages traditionnels, de la biodiversité, rôle de prévention des risques naturels: incendie, érosion et inondation)

Le littoral: une agriculture périurbaine encore très présente
 -Filière horticole (en nombre d'exploitations) encore bien ancrée et emblématique du département
 -Rôle de coupure d'urbanisation
 - Bassin de consommation important
 -Territoire à fort potentiel de Recherche et de Formation

II. DU DIAGNOSTIC AUX ENJEUX AGRICOLES

II.1. D'un point de vue économique...

L'activité agricole du territoire de la CASA a subi une forte régression du nombre d'actifs ces dernières décennies.

Cette régression se poursuit et est aujourd'hui due à plusieurs facteurs :

- un vieillissement de la population agricole,
- des agriculteurs en retraite refusant de céder leur patrimoine et donc des installations qui ne couvrent pas les départs,
- peu de reprises dans un contexte familial,
- une conjoncture économique difficile avec une concurrence accrue (en particulier pour la filière horticole),...

De ceci, en découle, entre autre, une activité agricole freinée par un accès de plus en plus difficile aux terres fertiles pour les candidats à l'installation. Ces dernières particulièrement convoitées subissent la concurrence d'autres usages plus lucratifs pour les propriétaires ; ce qui se traduit par une rétention foncière, le développement de friches et une spéculation foncière très forte notamment sur la frange littorale et le Moyen Pays.

Malgré ce contexte local difficile, l'activité agricole de la CASA, de par sa diversité entre mer et montagne, propose des productions de qualité avec des savoir-faire traditionnels identitaires qui constituent sa principale force.

Les enjeux économiques sont principalement :

- *Le maintien et le développement d'emplois agricoles*
- *La valorisation et la préservation du foncier agricole par la mise en place d'une réelle stratégie foncière au niveau de la CASA*
- *Le développement d'un système de commercialisation local en circuits courts avec une population locale en recherche de produits locaux et de qualité*
- *La recherche de nouveaux débouchés de proximité*
- *Le développement de partenariats entre les entreprises de Recherche et Formation de Sophia Antipolis et les filières agricoles locales*
- *La valorisation du patrimoine agricole avec la diversification des activités par l'agritourisme en tant qu'activité complémentaire et source de revenus*

II.2. D'un point de vue territorial...

Les espaces naturels, forestiers et agricoles fortement présents sur le territoire de la CASA participent largement à la diversité et la richesse de ses paysages.

L'agriculture joue ici un rôle essentiel dans la gestion des espaces aux interfaces urbanisées et ceux soumis aux risques naturels (incendie, inondation, érosion des sols,...)

Les enjeux territoriaux et environnementaux concernent :

- *La prise en compte de l'agriculture dans la gestion des espaces, le maintien de la biodiversité et dans la prévention des risques naturels majeurs*
- *La préservation du paysage et du patrimoine vernaculaire*
- *Le développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement*

II.3. D'un point de vue social....

La tendance de la demande locale aujourd'hui s'oriente vers une quête d'authenticité, de recherche de lien avec le terroir, et de produits locaux de saison comme le montre le développement des AMAP sur le territoire de la CASA ces toutes dernières années ou le succès des fêtes agricoles locales.

La recherche de lien entre producteurs et consommateurs passe par une meilleure connaissance du tissu agricole, des agriculteurs et de leurs métiers.

Les enjeux sociaux sont :

- *Le maintien d'une activité traditionnelle multiséculaire*
- *L'amélioration de la communication avec les citoyens pour une meilleure connaissance mutuelle*
- *La sensibilisation de la population et les scolaires aux modes de production et de consommation responsables*

Ces enjeux ont permis d'aboutir à la définition de plusieurs axes de travail et d'un programme d'actions concrètes essayant de répondre aux différentes problématiques agricoles locales.

III. DES ENJEUX AU PROGRAMME D' ACTIONS

Le programme d'actions présenté fera l'objet d'une concertation avec tous les partenaires représentants du monde agricole, associatifs, institutionnels afin de définir pour chacune des actions les partenaires techniques et financiers associés.

AXE 1 : PRESERVER LE FONCIER AGRICOLE	<u>Orientation 1 :</u> Valoriser le foncier à potentiel agricole sur le territoire communautaire	<u>Action 1.1:</u> Réaliser un diagnostic du foncier agricole sur le territoire communautaire	p.25
		<u>Action 1.2 :</u> Expertiser les périmètres à enjeux agricoles	p.26
		<u>Action 1.3 :</u> Afficher clairement les zones agricoles dans les documents d'urbanisme	p.26
	<u>Orientation 2 :</u> Mettre en œuvre une stratégie d'intervention foncière communautaire	<u>Action 2.1:</u> Développer et renforcer la veille foncière sur la CASA	p.27
		<u>Action 2.2 :</u> Définir les modalités d'intervention foncière CASA et inscrire annuellement une ligne budgétaire pour l'acquisition de foncier agricole	p.27
	<u>Orientation 3 :</u> Favoriser l'accès au foncier agricole	<u>Action 3.1:</u> Développer l'animation foncière auprès des propriétaires réticents au fermage	p.29
		<u>Action 3.2 :</u> Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs	p.30
		<u>Action 3.3 :</u> Identifier les outils de restructuration foncière agricole	p.30
	AXE 2 : DEVELOPPER LE POTENTIEL ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES	<u>Orientation 4 :</u> Soutenir les circuits courts de commercialisation	<u>Action 4.1:</u> Identifier de nouveaux débouchés de proximité sur le territoire CASA/PNR
<u>Action 4.2 :</u> Soutenir la création d'un point de vente collectif de producteurs			p.32
<u>Action 4.3 :</u> Soutenir les systèmes de paniers			p.33
<u>Action 4.4 :</u> Valoriser les producteurs sur les marchés locaux			p.33
<u>Orientation 5 :</u> Soutenir la diversification des exploitations agricoles de la CASA		<u>Action 5.1:</u> Promouvoir les productions et les exploitations agricoles locales	p.34
		<u>Action 5.2:</u> Soutenir le développement de l'agritourisme	p.34

	<p><u>Orientation 6 :</u> <i>Devenir un territoire support de l'expérimentation et de l'innovation</i></p>	<p><u>Action 6.1:</u> Appuyer le PNR dans la mise en réseau des différents acteurs du territoire (pôles de recherche, entrepreneurs, exploitants agricoles) pour la mise en place d'expérimentations</p>	p.36
		<p><u>Action 6.2:</u> Participer à la démarche du Pôle d'Excellence du Végétal (PEV)</p>	p.37
<p>AXE 3 : DEVELOPPER ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE</p>	<p><u>Orientation 7 :</u> <i>Développer le pastoralisme pour la gestion des espaces naturels</i></p>	<p><u>Action 7.1:</u> Développer la pratique pastorale sur les secteurs à fort risque incendie</p>	p.39
		<p><u>Action 7.2:</u> Soutenir l'activité pastorale</p>	p.40
		<p><u>Action 7.3:</u> Valoriser le rôle de l'agriculture dans la gestion des sites Natura 2000</p>	p.40
	<p><u>Orientation 8 :</u> <i>Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement</i></p>	<p><u>Action 8.1:</u> Sensibiliser les agriculteurs à des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement</p>	p.41
		<p><u>Action 8.2:</u> Optimiser le recyclage des déchets verts et organiques issus de l'agriculture sur le territoire de la CASA</p>	p.41
	<p><u>Orientation 9 :</u> <i>Revaloriser le patrimoine agricole de la CASA</i></p>	<p><u>Action 9.1:</u> Valoriser le patrimoine oléicole du territoire</p>	p.42
		<p><u>Action 9.2:</u> Préserver le patrimoine paysager agricole</p>	p.43
	<p><u>Orientation 10 :</u> <i>Communiquer et sensibiliser sur l'agriculture du territoire communautaire</i></p>	<p><u>Action 10.1:</u> Communiquer auprès du grand public et des scolaires sur l'agriculture de la CASA</p>	p.44
		<p><u>Action 10.2:</u> Sensibiliser les scolaires et le grand public aux enjeux agricoles locaux</p>	p.44

**AXE 1:
PRESERVER LE
FONCIER AGRICOLE**

AXE 1: PRESERVER LE FONCIER AGRICOLE

Orientation 1 : Valoriser le foncier à potentiel agricole sur le territoire communautaire

Description

▪ Contexte

Aujourd'hui, l'activité agricole sur notre territoire est plus que fragilisée et son maintien dépend d'un engagement fort de tous de préservation de ces espaces.

Cette fragilisation s'explique notamment du fait d'une pression urbaine très élevée principalement sur le littoral et le moyen pays engendrant, entre autre, un prix du foncier inaccessible pour les candidats à l'installation mais également une spéculation forte sur les terres agricoles.

Par conséquent, les agriculteurs, incertains de la destination de leurs parcelles à long terme, hésitent à transmettre leur exploitation ou à louer leurs terres via des baux ruraux jugés trop contraignants et qui ne sont plus adaptés au contexte local.

Le maintien des espaces cultivés nécessite donc aussi une meilleure prise en compte et un affichage réel en zone agricole dans les documents d'urbanisme.

Cette valorisation du foncier agricole sur le territoire de la CASA passe par plusieurs points :

- une identification des secteurs à enjeux agricoles avec la réalisation d'un diagnostic du foncier agricole sur la CASA permettant d'être un outil d'aide à la décision pour la collectivité et les communes
- un accompagnement des élus dans la révision ou l'élaboration des PLU en prenant en compte les espaces à enjeux agricoles identifiés dans les différents documents de stratégie foncière : SCOT/étude foncière/ diagnostic du foncier agricole

▪ Objectifs

- Déterminer des périmètres à enjeux agricoles qui permettront une opérationnalité de la part de la communauté d'agglomération ou des communes dans leur choix d'acquisition de terrains agricoles, qui serviront de support dans le cadre de la révision ou l'élaboration des documents de planification, mais également pourront servir d'appui pour le futur observatoire foncier agricole des Alpes-Maritimes
- Traduire une volonté politique de maintien et de développement de l'agriculture dans les documents d'urbanisme

▪ Déroutement

Action 1.1 : Réaliser un diagnostic du foncier agricole sur le territoire communautaire

Réaliser une étude globale sur tout le territoire de la CASA : identifier, en concertation avec chacune des communes de la CASA, les secteurs à enjeux agricoles et pastoraux et évaluer le potentiel agricole de ces secteurs en prenant en compte les critères suivants : l'historique, l'accessibilité, la topographie, l'irrigation,...

Porteur de l'action : CASA

Partenaires techniques et/ou financiers: Communes, Chambre d'agriculture, Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER), Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM), CG06, CR PACA,...

Echéancier : 2012

Budget indicatif : 70 000€

Indicateurs de réalisation:

- Identification des secteurs à potentiel agricole et caractérisation de ces secteurs

Action 1.2 : Expertiser les périmètres à enjeux agricoles

- Réaliser une expertise des périmètres à enjeux agricoles identifiés dans le diagnostic du foncier agricole. Cette expertise se fera en concertation avec les communes volontaires qui ont un projet d'installation agricole (4 à 5 par an). Les critères étudiés seront la valeur agronomique de la parcelle ciblée définie (à étudier au cas par cas) soit à dire d'experts soit par une analyse de sol spécifique quand cela s'avère nécessaire selon l'historique et/ou le contexte de la parcelle particuliers (risque de remblais, historique du terrain non agricole,...), la proposition des cultures les plus adaptées, les coûts et moyens de mise en œuvre,...

Porteur de l'action : CASA

Partenaires techniques et/ou financiers: PNR, communes, Chambre d'agriculture, Agribio 06,...

Echéancier : Action reconduite annuellement

Budget indicatif : 20 000€/an

Indicateurs de réalisation:

- Nombre de terrains expertisés
- Nombre de projets agricoles communaux ou intercommunaux

Action 1.3 : Afficher clairement les zones agricoles dans les documents d'urbanisme

- Inscrire les espaces à enjeux agricoles identifiés dans le diagnostic du foncier agricole dans les documents d'urbanisme
- Classer les exploitations agricoles existantes (souvent en zone constructible ou naturelle dans les documents d'urbanisme actuels) en zone Agricole dans les PLU

Porteurs de l'action : Communes, CASA

Partenaires techniques et/ou financiers: Chambre d'agriculture, PNR, ...

Echéancier : 2012-2013

Budget indicatif : en interne

Indicateurs de réalisation:

- Nombre de zones agricoles identifiées avant et après élaboration des nouveaux PLU et correspondant aux enjeux agricoles du SCOT

AXE 1: PRESERVER LE FONCIER AGRICOLE

Orientation 2 : Mettre en œuvre une stratégie d'intervention foncière communautaire

Description

▪ **Contexte**

Dans un contexte où les terres agricoles disparaissent au profit de l'urbanisation, conséquence d'une spéculation foncière toujours plus forte, l'intervention publique apparaît nécessaire pour freiner ce phénomène et permettre le développement d'une agriculture pérenne sur le territoire.

▪ **Objectifs**

- Maintenir les espaces qui ont un réel potentiel agricole
- Favoriser la production locale à travers l'aide à l'installation d'agriculteurs

▪ **Déroulement**

Action 2.1 : Développer et renforcer la veille foncière sur la CASA

- Mettre en place une Convention d'Intervention Foncière avec la SAFER à l'échelle communautaire,
- S'appuyer sur l'observatoire foncier agricole des Alpes-Maritimes que l'Etat va mettre en place dans le cadre de la Charte agricole des Alpes-Maritimes

Porteur de l'action : CASA

Partenaires techniques et/ou financiers: Communes, PNR, Chambre d'agriculture, SAFER, CG06, CR PACA, Etat,...

Echéancier : 2012-2013

Budget indicatif : 5 000€

Indicateurs de réalisation:

- Nombre de Déclarations d'Intérêt d'Aliéner identifiées sur le territoire

Action 2.2 : Définir les modalités d'intervention foncière CASA et inscrire annuellement une ligne budgétaire pour l'acquisition de foncier agricole

- ***Soutien financier de la CASA aux communes pour l'acquisition de foncier agricole***

Ce soutien se fera via des fonds de concours à la commune pour l'acquisition de foncier agricole (*à étudier au cas par cas*). Le taux de participation de la CASA aux communes est fixé à **30% du montant global d'acquisition**.

L'aide attribuée par la CASA à la commune sera plafonnée à 80 000€.

Critères d'intervention pris en compte:

- Enjeu patrimonial paysager et agricole
- Enjeu de réserve foncière à vocation agricole (espaces en friches)
- Espace subissant une forte pression foncière (frange entre agriculture et milieu urbain et entre agriculture et espace naturel)
- Enjeu d'installation d'un exploitant à court ou moyen terme

L'évaluation des enjeux s'appuie sur les différents documents réglementaires (PNR/SCOT/PLU/POS/CC), le diagnostic du foncier agricole et les avis d'experts.

○ **Soutien financier de la CASA aux communes pour la réalisation de travaux**

Ce soutien se ferait via des fonds de concours à la commune pour la réalisation de travaux nécessaires au démarrage de l'activité agricole (à étudier au cas par cas)

L'aide attribuée à la commune par la CASA sera plafonnée à 40 000€ pour la réalisation de travaux.

○ **Assister les communes dans la réalisation d'études**

Soutien technique de la CASA aux communes via le principe de mutualisation des services pour la réalisation/ élaboration de :

- cahier des charges
- études de faisabilité
- baux ruraux,...

Porteur de l'action : CASA

Partenaires techniques et/ou financiers: Communes, PNR, Chambre d'agriculture, SAFER, Etablissement Public Foncier PACA, Terres de liens, CG06, CR PACA,...

Echéancier : Action reconduite annuellement

Budget indicatif : 500 000€ pour les acquisitions foncières agricoles en 2012 (enveloppe à définir chaque année) – Fonds de concours : montant à définir

Indicateurs de réalisation:

- Nombre d'acquisitions foncières
- Nombre d'installations d'agriculteurs
- Nombres de documents de fermage signés

AXE 1: PRESERVER LE FONCIER AGRICOLE

Orientation 3 : Favoriser l'accès au foncier agricole

Description

▪ Contexte

L'accès au foncier hors cadre familial relève parfois du parcours du combattant (prix excessif des terrains agricoles).

De même, le bail rural jugé trop contraignant, constitue un blocage dans cet accès au foncier avec des propriétaires de plus en plus réticents à louer leurs terres agricoles. Par conséquent, il est important de les informer et les sensibiliser aux différents outils de fermage existants plus adaptés et plus souples.

Cette problématique engendre plusieurs choses :

- un paysage agricole de plus en plus morcelé,
- une raréfaction du foncier et à terme une fermeture des milieux,
- des unités foncières très petites qui ne facilitent pas toujours l'installation d'une activité agricole

Pour freiner la spéculation, les acteurs institutionnels doivent réfléchir à de nouvelles alternatives, de nouveaux outils de gestion et de maîtrise foncière.

Il est donc important d'identifier ces outils émergents et d'étudier la faisabilité de les appliquer à notre territoire ainsi que de repérer les expériences qui fonctionnent sur d'autres territoires.

L'intervention de la collectivité peut s'avérer nécessaire que ce soit en terme d'acquisition, de mise à disposition et donc de soutien à l'installation.

▪ Objectifs

- Permettre le déblocage de surfaces exploitables pour l'installation d'agriculteurs
- Valoriser les terres incultes laissées à l'abandon
- Entretien et permettre la réouverture de milieux fermés
- Mieux informer les élus sur les outils de maîtrise foncière
- Mettre en place des opérations innovantes sur le territoire de la CASA en matière de gestion du foncier

▪ Déroulement

Action 3.1 : Développer l'animation foncière auprès des propriétaires réticents au fermage

Travailler avec le PNR sur l'animation foncière afin de débloquer des terres exploitables pour l'activité agricole et pastorale: informer les propriétaires (par lettres ou réunions d'information,...) des outils de fermage existants et pouvant être souscrits pour de courtes durées (prêt à usage, convention pluriannuelle de pâturage, convention de mise à disposition SAFER, ...)

Porteur de l'action : PNR

Partenaires techniques et/ou financiers: CASA, SAFER, Point Info Installation, Chambre d'agriculture...

Echéancier : Action reconduite annuellement

Budget indicatif : en interne

Indicateurs de réalisation:

- Nombre de propriétaires sensibilisés
- Nombre de baux réalisés

Action 3.2 : Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs

- En partenariat avec le PNR, accompagner les projets d'installation une fois que les secteurs prioritaires sont identifiés et l'animation foncière réalisée.
- Créer un comité de suivi des projets (situés sur le territoire communautaire ou du Parc) avec les partenaires de l'installation en animation partagée CASA/PNR/Chambre d'agriculture dans le cadre des commissions Agriculture du PNR : définition de la composition du comité, animation du comité par la CASA ou le PNR selon localisation des projets identifiés, définition d'un « programme installation » commun.

Porteurs de l'action : PNR, CASA

Partenaires techniques et/ou financiers: communes, Chambre d'agriculture, Point Info Installation, SAFER, Terres de liens, CG06, CR PACA et autres organismes concernés (CERPAM, Agribio06,...), organismes de formation (lycée agricole d'Antibes, CFA/ CFPPA, Confédération Paysanne 06, ADEAR (Association pour le développement de l'Emploi Agricole et Rural),...

Echéancier : Action reconduite annuellement

Budget indicatif : en interne

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de projets présentés en comité de suivi
- Nombre d'agriculteurs installés par la commune ou la collectivité

Action 3.3 : Identifier les outils de restructuration foncière agricole

- Identifier et analyser les outils d'accès au foncier agricole innovants: métayage, remembrement agricole, démembrement de propriété, système de péréquation financière,... et les adapter à notre territoire
- Organiser une journée d'information à destination des élus de la CASA et/ou d'autres intercommunalités sur les échanges d'expériences intéressantes en matière de gestion et de maîtrise de foncier agricole

Porteur de l'action : CASA

Partenaires techniques et/ou financiers: Chambre d'agriculture, SAFER, Terres de liens, Agribio 06...

Echéancier : 2014

Budget indicatif : 4 000€

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'outils proposés identifiés
- Nombre d'outils mis en œuvre
- Réalisation de la journée d'information

**AXE 2:
DEVELOPPER LE
POTENTIEL
ECONOMIQUE DES
EXPLOITATIONS
AGRICOLES**

AXE 2: DEVELOPPER LE POTENTIEL ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Orientation 4 : Soutenir les circuits courts de commercialisation

Description

▪ Contexte

La vente en circuits courts constitue un axe de développement fort sur le territoire de la CASA comme en témoigne l'engouement des consommateurs pour les points de vente collectifs de producteurs comme « Le Marché de nos collines » au Rouret ou pour les AMAP qui sont au nombre de 13 sur la CASA soit plus du tiers des AMAP du département.

Ce rapprochement entre producteurs et consommateurs permet de mieux satisfaire les attentes et besoins de ces derniers tout en développant des systèmes d'exploitation viables.

Les agriculteurs doivent aussi jouer le jeu en essayant de répondre et de s'adapter à la diversité des demandes de la clientèle azuréenne. Mais ils bénéficient en retour, d'une reconnaissance à la hauteur de leurs efforts et de marges permettant une rémunération plus juste et une pérennité économique de leurs exploitations.

▪ Objectifs

- Valoriser les productions locales
- Soutenir les débouchés de proximité

▪ Déroulement

Action 4.1 : Identifier de nouveaux débouchés de proximité sur le territoire CASA/PNR

Etudier la question des débouchés possibles sur le territoire pour :

- la restauration locale et les comités d'entreprises (essentiellement zone sophilopolitaine),... et mettre en relation avec les producteurs locaux
- la restauration collective (plusieurs projets de cuisine centrale identifiés sur la CASA) : étude sur le fonctionnement de la restauration collective des établissements du primaire sur le territoire, recherche d'expériences, organisation de journées d'information à destination des élus, recensement des producteurs intéressés par cette démarche,...

Porteur de l'action : CASA

Partenaires techniques et/ou financiers: Chambre d'agriculture, communes, Groupements de développement Agricole, PNR, Agribio 06, CG06, CR PACA,...

Echéancier : 2013

Budget indicatif : en interne

Indicateurs de réalisation:

- Nombre d'acteurs économiques (restaurateurs, entreprises,...) intéressés par la démarche
- Retours d'expériences identifiés pour l'approvisionnement local pour la restauration collective

Action 4.2 : Soutenir la création d'un point de vente collectif de producteurs

- Réaliser une étude de faisabilité sur la CASA notamment sur la zone littorale où la demande est la plus forte : identifier les producteurs intéressés par la démarche, constitution des groupes de projets, analyse technico-économique du projet, recherche de local,...
- Si création du point de vente : investissement pour la création ou la réhabilitation du bâtiment, réalisation des panneaux de signalétique, soutien à la création de documents de communication,...

- Travailler sur un maillage des maisons du terroir sur le territoire en partenariat avec le PNR

Porteur de l'action : CASA

Partenaires techniques et/ou financiers: PNR, Chambre d'agriculture, communes, Groupements de développement Agricole, Coopérative « Le Marché de nos collines », Alliance Provence, Agribio 06, CG06, CR PACA,...

Echéancier : 2013-2014

Budget indicatif : 80 000€ (investissement si création du point de vente)

Indicateurs de réalisation:

- Réalisation de l'étude de faisabilité relative à la création du point de vente collectif
- Nombre de producteurs regroupés au sein du point de vente
- Création du point de vente collectif

Action 4.3 : Soutenir les systèmes de paniers

Apporter un soutien logistique et organisationnel pour le développement des systèmes de paniers (réseau AMAP, autres réseaux) dans l'organisation de manifestations, la mise à disposition de salles pour les réunions inter-AMAP, la recherche d'aires de distribution, l'aide à la communication, recherche de nouveaux modes de distribution (expérience en gare SNCF), ...

Porteur de l'action : CASA

Partenaires techniques et/ou financiers: Alliance Provence, Chambre d'agriculture, CG06,...

Echéancier : Action reconduite annuellement

Budget indicatif : en interne

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de demandes de soutien
- Nombre d'actions mises en place

Action 4.4 : Valoriser les producteurs sur les marchés locaux

- Identifier les besoins et les principales difficultés des communes pour le maintien des marchés de producteurs et leur revalorisation,
- Soutenir les actions de communication ou promotion des communes à travers les outils CASA : guide agricole CASA, site Internet...
- Identifier, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, les possibilités de mettre en valeur les producteurs sur les marchés de la CASA

Porteurs de l'action : CASA

Partenaires techniques et/ou financiers: Communes, Chambre d'agriculture, Groupements de développement Agricole, PNR,...

Echéancier : 2013

Budget indicatif : 4 000€

Indicateurs de réalisation:

- Identification des communes souhaitant revaloriser leur marché de producteurs
- Nombre d'actions de communication mises en place

AXE 2: DEVELOPPER LE POTENTIEL ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Orientation 5 : Soutenir la diversification des exploitations agricoles de la CASA

Description

▪ Contexte

De nombreuses communes de la CASA ont une spécificité bien marquée : les orangers du Bar-sur-Loup, les violettes de Tourrettes-sur-Loup, la truffe du Rouret, ...

Ces productions diversifiées et typiques ont largement participé à l'identité du territoire de la CASA, et dont l'activité touristique constitue aujourd'hui une ressource économique importante.

Pour les exploitations agricoles du territoire, ce potentiel touristique mériterait d'être exploité en permettant à la fois des compléments d'activités mais aussi en facilitant le rapprochement entre agriculteurs, citoyens, touristes,...

▪ Objectifs

- Faire découvrir les exploitations et les produits du terroir de la CASA
- Renforcer le lien entre agriculteurs et citoyens

▪ Déroulement

Action 5.1 : Promouvoir les productions et les exploitations agricoles locales

Aider les exploitations qui proposent des visites ou la vente à la Ferme à mieux se faire connaître auprès du grand public en partenariat avec les réseaux existants (Bienvenue à la Ferme, Accueil Paysan, Gîtes à la Ferme) à travers les outils de communication de la CASA et des communes et notamment la réalisation d'un guide agricole commun CASA/PNR/Ouest 06, le site internet CASA, les revues communales,...

Porteurs de l'action : CASA, PNR

Partenaires techniques et/ou financiers: Chambre d'agriculture, Réseaux agricoles touristiques (Bienvenue à la Ferme, Accueil Paysan, Gîtes à la Ferme), autres intercommunalités, Alliance Provence, Agribio 06, CG06,...

Echéancier : 2013- 2014

Budget indicatif : en interne

Indicateurs de réalisation:

- Réalisation du guide agricole commun
- Nombre d'agriculteurs recensés dans le guide

Action 5.2 : Soutenir le développement de l'agritourisme

Participer à l'élaboration de produits écotouristiques (circuits touristiques valorisant à la fois les exploitations agricoles, les produits du terroir et les patrimoines naturels, culturels et paysagers du territoire CASA/PNR/Ouest 06 afin d'innover dans la relation de partenariats entre les exploitants agricoles et les différents acteurs économiques locaux (restaurateurs, hébergeurs,...) en s'appuyant sur l'étude patrimoine réalisée par la CASA.

Porteurs de l'action : PNR, Autres Parcs (Parco Alpi Marittime, Parc National du Mercantour)

Partenaires techniques et/ou financiers: CASA, Chambre d'agriculture, communes, CRT Riviera Côte d'Azur, UDOTSI, Offices de tourisme, Réseaux touristiques (Bienvenue à la Ferme, Accueil Paysan, Gîtes à la Ferme), autres intercommunalités, CG06, CR PACA, Europe

Echéancier : 2014

Budget indicatif : 5 000€

Indicateurs de réalisation:

- Création de circuits touristiques
- Nombre d'agriculteurs et d'acteurs économiques impliqués

AXE 2 : DEVELOPPER LE POTENTIEL ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Orientation 6 : Devenir un territoire support de l'expérimentation et de l'innovation

Description

▪ Contexte

Le territoire de la CASA se distingue économiquement par la présence du pôle international d'activités tertiaires et de haute technologie de Sophia Antipolis.

En effet, le parc d'activités Sophia Antipolis, première technopole européenne, concentre connaissances, savoir-faire, expertises et accueille des entreprises nationales et internationales, des centres de recherche et d'enseignement supérieur.

Parmi ces organismes de recherche et de formation, certains travaillent déjà en lien avec les filières agricoles du territoire : l'Institut National de Recherche Agronomique, l'Institut agroalimentaire, l'Université Nice Sophia, l'ADEME, de nombreux laboratoires...

D'autres structures telles que la Villa Thuret, le Lycée horticole d'Antibes (LEGTA), le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA) Antibes, également présents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, offrent un potentiel intéressant en terme de formation.

La CASA doit profiter de la proximité de ce pôle de recherche et devenir un partenaire privilégié du Parc Naturel Régional Préalpes d'Azur dans sa politique de soutien aux projets innovants et dans la conduite de ses démarches d'expérimentation initiées dans les différents domaines de l'agriculture durable, de gestion de l'eau, de préservation de la biodiversité et maîtrise de l'énergie.

De plus, la présence du pôle de compétitivité Parfums Arômes Senteurs Saveurs (PASS) sur le territoire constitue une force dans le domaine expérimental et innovant.

Le pôle PASS rassemble les adhérents de l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière (de la culture de la plante à la production d'ingrédients aromatiques) et ambitionne de devenir un pôle de référence en matière de caractérisation, évaluation et production des extraits naturels utilisés dans l'industrie aromatique et cosmétique.

Un Plan d'Excellence du Végétal est en cours d'élaboration dans le cadre du pôle PASS. Les objectifs du PEV sont de contractualiser entre industriels et agriculteurs pour les matières premières sur des espèces et variétés endémiques et locales et de rechercher de nouveaux débouchés.

▪ Objectifs

- Identifier les organismes R&D et de formation du territoire communautaire
- Développer sur le territoire un partenariat avec les organismes de R&D, de formation et les exploitants agricoles du territoire
- Devenir un partenaire privilégié du Parc Naturel Régional dans le soutien à l'expérimentation et à l'innovation

▪ Déroulement

Action 6.1 : Appuyer le PNR dans la mise en réseau des différents acteurs du territoire (pôles de recherche, entrepreneurs, exploitants agricoles) pour la mise en place d'expérimentations

- Identifier le fonctionnement, les rôles et les besoins des différents organismes de R&D et de formation du territoire et notamment de la technopole sophilopolitaine
- Développer sur tout le territoire avec le PNR, les partenariats et la collaboration avec la technopole de Sophia Antipolis (organismes R&D et de formation) et les acteurs locaux à travers l'organisation de journées d'échanges, tables rondes,...
- Soutenir l'innovation à travers l'organisation d'expérimentations avec les exploitations agricoles de la CASA et la recherche de potentialités de développement (étude de faisabilité)

Porteur de l'action : CASA

Partenaires techniques et/ou financiers: PNR, Chambre d'agriculture, Pôle PASS, CREAT, INRA, CFPPA, Lycée agricole d'Antibes, CG06, CR PACA, Etat, Europe

Echéancier : 2013-2014

Budget indicatif : 30 000€

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de partenariats mis en œuvre ou mise en relation établies
- Nombre d'actions d'expérimentation ou de soutien à l'innovation mises en place

Action 6.2 : Participer à la démarche du Pôle d'Excellence du Végétal (PEV)

Devenir partenaire du Pôle PASS et s'impliquer dans la démarche du PEV en participant aux diverses réunions

Porteurs de l'action : CAPAP, Pôle PASS

Partenaires techniques et/ou financiers: Chambre d'agriculture, CASA, PNR...

Echéancier : 2012-2013

Budget indicatif : en interne

Indicateurs de réalisation:

- Participation aux différentes réunions du Pôle PASS

AXE 3 :
DEVELOPPER ET
PROMOUVOIR UNE
AGRICULTURE
DURABLE

AXE 3 : DEVELOPPER ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE
Orientation 7 : Développer le pastoralisme pour la gestion des espaces naturels

Description

▪ **Contexte**

La CASA possède des espaces naturels et boisés fortement soumis aux risques incendies. Cependant, les activités d'élevage ont quasiment disparu au sud d'une ligne allant de Châteauneuf de Grasse à St Paul (moyen pays et littoral de la CASA).

Certaines communes de l'agglomération se sont fortement engagées en faveur du pastoralisme par le biais d'études pastorales, de mise en place de conventions de pâturage ou de réalisations d'équipements et d'aménagements pastoraux (Valbonne, Le Rouret, Bar sur Loup, Gourdon, Opio, Biot,...).

La valeur des parcours étant souvent faible, les zones potentiellement pâturables prises séparément ne peuvent accueillir de projet viable. Il serait ainsi intéressant de travailler à l'échelle communautaire afin de mieux connaître l'ensemble de ces espaces (ressources, type d'élevage possible, contraintes, etc.) et ainsi voir si des projets pourraient naître en associant plusieurs territoires.

En site Natura 2000, le maintien de la qualité paysagère et des richesses biologiques dépend de l'ouverture des milieux et par conséquent, de la pratique d'activités pastorales.

Le pastoralisme présente donc un intérêt majeur pour la gestion des espaces naturels remarquables et la prévention des risques incendie sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

▪ **Objectifs**

- Entretien des espaces forestiers de la CASA et maintenir les milieux ouverts par le pastoralisme
- Réduire le risque incendie
- Permettre l'installation pérenne d'un éleveur sur la CASA

▪ **Déroulement**

Action 7.1 : Développer la pratique pastorale sur les secteurs à fort risque incendie (hors territoire PNR)

- Identifier sur tout le territoire les secteurs prioritaires à potentiel sylvopastoral où l'enjeu défense des forêts contre les incendies (DFCI) est le plus important sur la CASA.
- Appuyer la réalisation de diagnostics sylvopastoraux pour les communes du territoire qui souhaitent développer l'activité d'élevage et pastorale : identifier la pratique pastorale adaptée (ovin, caprin, bovin, anin, équin) à chaque milieu et proposer des solutions de gestion adhoc
- Regrouper les différents secteurs afin de créer une continuité de massifs, identifier et lever les points de blocage pour permettre l'installation d'un ou plusieurs éleveurs.

Porteur de l'action : CASA

Partenaires techniques et/ou financiers: Communes, CERPAM, CRPF, CG06 (Force 06), ONF, PNR

Echéancier : 2012-2013

Budget indicatif : 10 000€

Indicateurs de réalisation:

- Nombre de diagnostics sylvopastoraux réalisés sur la CASA
- Nombre des secteurs identifiés
- Installation d'un éleveur sur la CASA

Action 7.2 : Soutenir l'activité pastorale

- Aider les communes via les fonds de concours à la réalisation d'équipements pastoraux types impluviums ou abris temporaires afin de pérenniser les pratiques pastorales
- Sensibiliser les communes à la réouverture de milieux en terrains communaux (en coordination avec les actions de Force 06 sur les terrains privés) et les mettre en relation avec des chantiers d'insertion en environnement
- En partenariat avec les communes volontaires, faciliter l'utilisation de secteurs géographiquement séparés par un même éleveur pour la circulation des troupeaux (sécurisation des trajets,...) via une mise à disposition de gardes-champêtres/ police municipale/ bénévoles
- Faciliter la cohabitation entre les éleveurs et autres usagers/ riverains afin d'éviter les conflits d'usage (communication grand public via newsletters, gazettes communales,...)

Porteur de l'action : CASA

Partenaires techniques et/ou financiers: Communes, CERPAM, CRPF, CG06 (Force 06), ONF, PNR

Echéancier : Action reconduite annuellement

Budget indicatif : Fonds de concours (montant à définir)

Indicateurs de réalisation:

- Nombre d'équipements pastoraux mis en place
- Nombre de secteurs réouverts
- Actions de communication réalisées

Action 7.3 : Valoriser le rôle de l'agriculture dans la gestion des sites Natura 2000

Communiquer sur les Mesures Agri Environnementales Territorialisées (MAET) mises en place avec les éleveurs dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 pour l'ouverture des milieux.

Porteur de l'action : CASA (Animatrice des sites Natura 2000 « Préalpes de Grasse » et « Rivière et gorges du Loup »)

Partenaires techniques et/ou financiers: ONF, CERPAM, Chambre d'agriculture

Echéancier : Action reconduite annuellement

Budget indicatif : en interne

Indicateurs de réalisation:

- Nombre de MAET réalisées

AXE 3 : DEVELOPPER ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE
Orientation 8 : Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement

Description

▪ **Contexte**

L'agriculture est un facteur déterminant pour la qualité de vie et des milieux naturels du territoire communautaire.

La pratique d'une agriculture durable est un gage de préservation de cette qualité de paysages, de ce maintien de la biodiversité et de la préservation de nos ressources naturelles.

▪ **Objectifs**

- Inciter les agriculteurs à développer une agriculture plus respectueuse de l'environnement

▪ **Déroulement**

Action 8.1 : Sensibiliser les agriculteurs à des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement : agriculture biologique et /ou raisonnée, maîtrise de consommation d'énergies, information sur les énergies renouvelables par la mise en place d'actions de communication ou de formation à destination des agriculteurs de la CASA.

Porteur de l'action : Chambre d'agriculture

Partenaires techniques et/ou financiers: CASA, Agribio06, PNR, Lycée agricole d'Antibes, CFA/CFPPA,...

Echéancier : 2013- 2014

Budget indicatif : en interne

Indicateurs de réalisation:

- Nombre d'actions mises en place

Action 8.2 : Optimiser le recyclage des déchets verts et organiques issus de l'agriculture sur le territoire de la CASA

Etudier la faisabilité de mise en place d'autres voies de recyclage avec les exploitants agricoles du territoire, les entreprises intéressées et les communes et mise en place de partenariats éventuels.

Porteur de l'action : CASA

Partenaires techniques et/ou financiers: Chambre d'agriculture, PNR, Lycée agricole d'Antibes, communes,....

Echéancier : 2012-2013

Budget indicatif : en interne

Indicateurs de réalisation:

- Nombre de voies de recyclage étudiées
- Partenariats mis en place

AXE 3 : DEVELOPPER ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE

Orientation 9 : Revaloriser le patrimoine agricole de la CASA

Description

▪ Contexte

L'activité agricole a façonné les paysages d'aujourd'hui. De nombreux aménagements types restanques ou canaux ont permis au cours des siècles de mettre en valeur notre patrimoine naturel et paysager. Les terrasses de culture permettaient autrefois de retenir l'eau aussi bien que la terre et avaient pour but de mettre en valeur les terres les plus précieuses pour y implanter les vignes, oliviers, arbres fruitiers, les cultures maraîchères et les plantes à parfum (la fleur d'oranger, la rose,...)

Ces terrasses sont aujourd'hui, en majorité, occupées par la culture de l'olivier, emblématique du territoire. Le nombre d'oliveraies sur la CASA est relativement conséquent et détenues essentiellement par des non professionnels.

De nombreuses communes déplorent le manque d'entretien et l'abandon de nombreuses oliveraies. Ce phénomène participe à la fermeture des paysages et augmente d'autant plus le risque incendie.

L'entretien d'une oliveraie répond à plusieurs problématiques locales, il permet :

- de créer des coupures de combustible afin de limiter au maximum le risque incendie
- de maintenir une activité agricole et un savoir-faire traditionnel
- d'assurer l'intérêt paysager
- de préserver la biodiversité
- d'encourager la restauration des restanques

▪ Objectifs

- Proposer aux propriétaires des outils permettant la valorisation du patrimoine agricole local paysager

▪ Déroulement

Action 9.1 : Valoriser le patrimoine oléicole du territoire

Inciter les propriétaires privés à entretenir leurs oliveraies (lettres d'information, journée de formation : intervention d'un professionnel sur la taille,...) et proposer des solutions de gestion de leurs oliveraies (contractualisation avec des agriculteurs, association avec d'autres propriétaires types Association syndicale libre, Association foncière agricole,...): étude du montage juridique.

Porteur de l'action : CASA

Partenaires techniques et/ou financiers: Communes, PNR, Chambre d'agriculture, Syndicat Interprofessionnel de l'Olive de Nice (SION),...

Echéancier : Action reconduite annuellement (journée de formation)

Budget indicatif : 2 000€/an

Indicateurs de réalisation:

- Nombre de propriétaires contactés
- Réalisation de la journée de formation
- Création d'une association de propriétaires

Action 9.2 : Préserver le patrimoine paysager agricole (restanques, bories, bergeries,...)

- Communiquer sur le « guide restanques » réalisé en partenariat avec la CASA, la CAPAP et le PNR afin d'informer le grand public sur la restauration et la construction des terrasses de culture
- Organiser des journées d'information ou des interventions à destination du grand public et des professionnels afin de sensibiliser et d'informer sur l'entretien et la préservation du petit patrimoine pierre sèche.

Porteurs de l'action : CASA, PNR

Partenaires techniques et/ou financiers: Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), Conseil d'Architecture d'Urbanisme d'Environnement, chantiers écoles,...

Echéancier : Action reconduite annuellement

Budget indicatif : 3 000€/an

Indicateurs de réalisation:

- Interventions réalisées
- Nombre de participants

AXE 3 : DEVELOPPER ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE
Orientation 10 : Communiquer et sensibiliser sur l'agriculture du territoire
communautaire

Description

▪ **Contexte**

Les citoyens sont de plus en plus déconnectés du monde rural alors que l'agriculture faisait autrefois partie intégrante de la vie quotidienne. Pourtant, l'agriculture, par son rôle multifonctionnel, contribue aujourd'hui activement à la qualité de vie du territoire. Mais certaines pratiques agricoles ne sont pas toujours bien perçues par la population citadine, ce qui peut parfois susciter des conflits d'usage.

Il est donc important de communiquer sur le rôle de l'agriculture du territoire et les pratiques agricoles ainsi que sur les enjeux de l'alimentation et les différents modes de commercialisation.

Le public jeune en particulier constitue un relais intermédiaire intéressant pour véhiculer des messages et sensibiliser les adultes aux problématiques locales.

▪ **Objectifs**

- Restaurer le lien entre le monde agricole et les citoyens de la CASA
- Communiquer sur l'agriculture d'aujourd'hui
- Sensibiliser le grand public aux enjeux de l'agriculture locale et de l'alimentation

▪ **Déroulement**

Action 10.1 : Communiquer auprès du grand public et des scolaires sur l'agriculture de la CASA

- Informer plus largement sur l'agriculture du territoire de la CASA, le métier d'agriculteur, la transmission des savoir-faire, les pratiques, les usages par le biais des outils de communication de la CASA ou des communes: articles réguliers dans les revues communales, site internet, CASA Infos,...
- Développer les partenariats entre les exploitants agricoles et les enseignants pour travailler sur des projets d'études thématiques (lycée agricole d'Antibes,...)

Porteur de l'action : CASA

Partenaires techniques et/ou financiers: Chambre d'agriculture, communes, PNR, Groupements de développement Agricole, Lycée agricole d'Antibes, Alliance Provence, Agribio 06,...

Echéancier : Action reconduite annuellement

Budget indicatif : en interne

Indicateurs de réalisation:

- Réalisation d'une rubrique agricole sur le site internet de la Communauté d'agglomération
- Nombre de documents de communication réalisés
- Nombre d'articles diffusés

Action 10.2 : Sensibiliser les scolaires et le grand public aux enjeux agricoles locaux

- Mettre en place un programme de sensibilisation dans les écoles primaires volontaires de la CASA en concertation avec les enseignants: élaboration d'outils pédagogiques autour de l'agriculture de la CASA, son rôle multifonctionnel, le métier d'agriculteur, la saisonnalité des produits, la reconnaissance des fruits et légumes, l'agriculture biologique ou raisonnée, les enjeux locaux,... par le lancement d'un appel à projets

- Soutenir et/ou participer aux manifestations faisant la promotion de l'agriculture du territoire et favoriser des temps d'échanges entre les consommateurs, les agriculteurs et les représentants politiques et agricoles à travers l'organisation d'une table ronde ou de stands lors des manifestations agricoles communales afin de sensibiliser les habitants aux enjeux de l'agriculture locale et de l'alimentation
- Mettre en place des expositions tournantes à destination du grand public sur des thématiques liées à l'agriculture d'aujourd'hui, aux enjeux de l'alimentation,... dans les communes et médiathèques du territoire.

Porteur de l'action : CASA

Partenaires techniques et/ou financiers: Chambre d'agriculture, communes, Groupements de développement Agricole, Alliance Provence, Agribio 06, ambassadeurs du PNR, Lycée agricole d'Antibes,...

Echéancier : Action reconduite annuellement

Budget indicatif : 10 000€/an

Indicateurs de réalisation:

- Programme de sensibilisation mis en place dans les établissements scolaires
- Réalisation d'une exposition tournante
- Nombre de temps d'échanges organisés

RECAPITULATIF DES ACTIONS

Axe	Orientation	Action	Echéance	Porteur(s) et partenaires principaux	Budget prévisionnel (€)
AXE 1 : PRESERVER LE FONCIER AGRICOLE	<u>Orientation 1 :</u> Valoriser le foncier à potentiel agricole sur le territoire communautaire	<u>Action 1.1 :</u> Réaliser un diagnostic du foncier agricole sur le territoire communautaire	2012	<u>CASA</u> PNR, Chambre d'agriculture, SAFER	70 000
		<u>Action 1.2 :</u> Expertiser les périmètres à enjeux agricoles	Action reconduite annuellement	<u>CASA</u> PNR, Chambre d'agriculture, SAFER	20 000/an
		<u>Action 1.3 :</u> Afficher clairement les zones agricoles dans les documents d'urbanisme	2012-2013	<u>Communes, CASA</u> Chambre d'agriculture	/
	<u>Orientation 2 :</u> Mettre en œuvre une stratégie d'intervention foncière communautaire	<u>Action 2.1 :</u> Développer et renforcer la veille foncière sur la CASA	2012-2013	<u>CASA</u> SAFER, CG06, Etat	5 000
		<u>Action 2.2 :</u> Définir les modalités d'intervention foncière CASA et inscrire annuellement une ligne budgétaire pour l'acquisition de foncier agricole	Action reconduite annuellement	<u>CASA</u> SAFER, Terres de liens, CG06, CR PACA, Etat	A définir chaque année
	<u>Orientation 3 :</u> Favoriser l'accès au foncier agricole	<u>Action 3.1 :</u> Développer l'animation foncière auprès des propriétaires réticents au fermage	Action reconduite annuellement	<u>PNR</u> SAFER, CASA	/
		<u>Action 3.2 :</u> Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs	Action reconduite annuellement	<u>CASA, PNR</u> Point Info Installation, Chambre d'agriculture, communes	/
		<u>Action 3.3 :</u> Identifier les outils de restructuration foncière agricole	2014	<u>CASA</u> SAFER, Chambre d'agriculture, Terres de liens, PNR	4 000

AXE 2 : DEVELOPPER LE POTENTIEL ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE LA CASA	<u>Orientation 4 :</u> Soutenir les circuits courts de commercialisation	Action 4.1 : Identifier de nouveaux débouchés de proximité sur le territoire CASA/PNR	2012-2013	<u>CASA</u> Chambre d'agriculture, PNR, GDA,...	/
		Action 4.2 : Soutenir la création d'un point de vente collectif de producteurs	2013-2014	<u>CASA,</u> Chambre d'agriculture, GDA, PNR...	80 000
		Action 4.3 : Soutenir les systèmes de paniers	Action reconduite annuellement	<u>CASA</u> Alliance Provence, Chambre d'agriculture, CG06	/
		Action 4.4 : Valoriser les producteurs sur les marchés locaux	2013	<u>CASA</u> Communes, GDA, Chambre d'agriculture	4 000
	<u>Orientation 5 :</u> Soutenir la diversification des exploitations agricoles de la CASA	Action 5.1 : Promouvoir les productions et les exploitations agricoles locales	2013-2014	<u>CASA, PNR</u> Chambre d'agriculture, réseaux agricoles touristiques,...	/
		Action 5.2 : Soutenir le développement de l'agritourisme	2014	<u>PNR, Autres Parcs</u> Chambre d'agriculture, réseaux agricoles touristiques, CASA...	5 000
	<u>Orientation 6 :</u> Devenir un territoire support de l'expérimentation et de l'innovation	Action 6.1 : Appuyer le PNR dans la mise en réseau des différents acteurs du territoire (pôles de recherche, entrepreneurs, exploitants agricoles) pour la mise en place d'expérimentations	2013-2014	<u>PNR, Chambre d'agriculture</u> CASA, Pôle PASS, INRA, organismes de formation, Lycée agricole d'Antibes,...	30 000
		Action 6.2 : Participer à la démarche du Pôle d'Excellence du Végétal (PEV)	2012-2013	<u>Pôle PASS, CAPAP</u> PNR, Chambre d'agriculture, CASA, ...	/

AXE 3 : DEVELOPPER ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE	<u>Orientation 7 :</u> Développer le pastoralisme pour la gestion des espaces naturels	Action 7.1 : Développer la pratique pastorale sur les secteurs à fort risque incendie	2012-2013	CASA CERPAM, CRPF, ONF, communes	10 000
		Action 7.2 : Soutenir l'activité pastorale	Action reconduite annuellement	CASA, communes CERPAM, CRPF, ONF	Fonds de concours
		Action 7.3 : Valoriser le rôle de l'agriculture dans la gestion des sites NATURA 2000	Action reconduite annuellement	CASA ONF	/
	<u>Orientation 8 :</u> Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement	Action 8.1 : Sensibiliser les agriculteurs à des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement	2013-2014	Chambre d'agriculture CASA, Agribio 06,...	/
		Action 8.2 : Optimiser le recyclage des déchets verts et organiques issus de l'agriculture sur le territoire de la CASA	2012-2013	CASA Chambre d'agriculture, PNR, Lycée agricole d'Antibes	/
	<u>Orientation 9 :</u> Revaloriser le patrimoine agricole de la CASA	Action 9.1 : Valoriser le patrimoine oléicole du territoire	Action reconduite annuellement	CASA Communes, PNR, Chambre d'agriculture, SION	2 000/an
		Action 9.2 : Préserver le patrimoine paysager agricole	Action reconduite annuellement	CASA, PNR CRPF, CAUE, Chantiers écoles	3 000/an
	<u>Orientation 10 :</u> Communiquer et sensibiliser sur l'agriculture du territoire communautaire	Action 10.1 : Communiquer auprès du grand public et des scolaires sur l'agriculture de la CASA	Action reconduite annuellement	CASA Chambre d'agriculture, PNR, Lycée agricole d'Antibes	/
		Action 10.2 : Sensibiliser les scolaires et le grand public aux enjeux agricoles locaux	Action reconduite annuellement	CASA Chambre d'agriculture, PNR, Alliance Provence, Agribio 06, Lycée agricole d'Antibes	10 000/an

AR réceptionné - Imprimer

Date de l'acte : 25/06/2012
Numéro : CC.2012.088
Nature : DE - Deliberations
Objet : Adoption de la stratégie agricole de la CASA
Matière : 8.8 - Environnement

Interlocuteur

Nom : LE PAGE Catherine

Suivi des transactions**Accusé d'envoi**

Identifiant : 54156380
Référence envoi : IDF2012-07-09T16-05-44.00
Envoyé le : 09/07/2012
à (TU) : 14h06:38

Accusé de réception préfecture

Date de réception : 09/07/2012
Identifiant : 006-240600585-20120625-AOI_2401-DE

Acte reçu

Date : 25/06/2012
Numéro interne : AOI_2401
Code nature : 1
Code matière 1 : 8
Code matière 2 : 8
Objet : Adoption de la stratégie agricole de la CASA
Classification utilisée : 01/04/2004
Document : 006-240600585-20120625-AOI_2401-DE-1-1_1.pdf

Annexes

Nombre : 1
006-240600585-20120625-AOI_2401-DE-1-1_2.pdf